



Photographie retouchée

# CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES  
BANQUE DE L'ORME NORD OUEST

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024

**BANQUE  
DE L'ORME**  
NORD OUEST



CAISSE D'ÉPARGNE  
HAUTS DE FRANCE



# ÉDITO

Chers Clients,

Vous trouverez dans cette brochure les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle de la Banque de l'Orme Nord Ouest\*, banque judiciaire de la Caisse d'Épargne Hauts de France, en vigueur au 01/01/2024.

La Caisse d'Épargne Hauts de France a, depuis toujours, fondé ses relations sur la confiance et la transparence : lors de toute ouverture de compte courant, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement du compte et des produits et services qui lui sont rattachés.

Les experts de La Banque de l'Orme Nord Ouest sont spécialisés dans les procédures collectives. Ils accompagnent les entreprises, les professionnels et les associations en difficulté pour les orienter vers une solution adaptée. Les prestations sont assurées par une équipe de professionnels 100% dédiés à cette activité. Ils font appel à leurs compétences techniques et juridiques, ainsi qu'à leurs capacités d'écoute et d'analyse.

De la période de sauvegarde ou de redressement judiciaire au plan de continuation : vous bénéficiez de la solidité de la Caisse d'Épargne Hauts de France, acteur majeur de l'économie régionale.

En vous remerciant de votre confiance.

**THIERRY LHOSTE**

**Membre du Directoire**

**En charge du Pôle Entreprises, Transitions du Territoire et Immobilier**

Les prix sont exprimés hors taxe. La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit.

**TVA** Lorsque ce sigle est affiché, la prestation est soumise à la TVA.

Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux en vigueur de 20 % (taux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024).

Pour les termes qui font l'objet de cet icône  il s'agit d'un tarif réglementé, conformément à la loi.

Vous pouvez retrouver ces informations sur notre site : [www.caisse-epargne.fr/hautes-de-france](http://www.caisse-epargne.fr/hautes-de-france) (Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès) dans la rubrique tarifs et informations réglementaires.

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la réglementation et des conditions de marché.

**La souscription des produits et services présents dans cette plaquette tarifaire est soumise à l'étude et à l'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne Hauts de France.**

\*Marque déposée par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France - Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social de 1 000 000 000 € - Siège social 612, rue de la Chaude Rivière 59800 Lille - 383 000 692 RCS Lille Métropole - Code NAF 6419 Z - N° TVA intracommunautaire FR34383000692 - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 008 031 - Titulaire de la carte professionnelle « Transaction sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » n° CPI 8001 2016 000 009 207 délivrée par la CCI Grand Lille - garantie financière : CEGC, 16 rue Hoche, Tour Kupka B - TSA 39999 92919 La Défense Cedex.

# SOMMAIRE

## BANQUE AU QUOTIDIEN



### 1 COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS ..... 5

Tenue de compte courant ..... 5

Services bancaires de base ..... 6

Banque à distance et échanges de données informatisées ..... 7

Sécurisation des opérations en ligne ..... 10

Les offres en arrêt de commercialisation ..... 10

### 2 CENTRALISATION DE RECETTES ..... 10

### 3 CENTRALISATION DE TRÉSORERIE ..... 11

### 4 TÉLÉCOLLECTE DE CHÈQUES ..... 11

### 5 OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT (virements, prélèvements) 11

Opérations de paiement ..... 13

Opérations d'encaissement ..... 17

### 6 DATE DE VALEUR (jours ouvrés) ..... 18

### 7 INSTRUMENTS DE PAIEMENTS (Chèques, cartes) ..... 19

### 8 SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT ..... 21

## LES FINANCEMENTS



### 1 CYCLE D'EXPLOITATION ..... 24

### 2 ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE ..... 26

### 3 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ..... 26

### 4 AUTRES SERVICES LIÉS AU CRÉDIT ..... 27

### 5 FINANCEMENT LOCATIF ..... 27

### 6 GARANTIES SUR PRÊTS ..... 28

### 7 COUVERTURE DE TAUX ..... 28

## LES PLACEMENTS



### 1 ÉPARGNE BANCAIRE ..... 29

### 2 ÉPARGNE FINANCIÈRE ..... 30

### 3 COMPTES-TITRES ORDINAIRES ..... 31

## INGÉNIERIE SOCIALE ET ASSURANCES



### 1 ÉPARGNE SALARIALE, PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE COLLECTIF, PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE OBLIGATOIRE, INTÉRESSEMENT ..... 34

### 2 ASSURANCE SANTÉ COLLECTIVE ..... 34

### 3 TITRES DE SERVICES ..... 34

### 4 INDÉMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE/ INDÉMNITÉS DE LICENCIEMENT ..... 35

### 5 PROTECTION HOMME CLÉ ..... 35

|          |                                                  |    |
|----------|--------------------------------------------------|----|
| <b>6</b> | <b>ASSURANCE RESPONSABILITÉ<br/>DU DIRIGEANT</b> | 35 |
|----------|--------------------------------------------------|----|

|          |                                               |    |
|----------|-----------------------------------------------|----|
| <b>7</b> | <b>ASSISTANCE ET PROTECTION<br/>JURIDIQUE</b> | 35 |
|----------|-----------------------------------------------|----|

|                                  |                                                                                   |    |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>INGÉNIERIE<br/>FINANCIÈRE</b> |  | 36 |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----|

|                                  |                                                                                   |  |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--|
| <b>LE COMMERCE INTERNATIONAL</b> |  |  |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--|

|          |                        |    |
|----------|------------------------|----|
| <b>1</b> | <b>TENUE DE COMPTE</b> | 36 |
|----------|------------------------|----|

|          |                                                 |    |
|----------|-------------------------------------------------|----|
| <b>2</b> | <b>À DESTINATION<br/>DE L'ÉTRANGER - IMPORT</b> | 37 |
|----------|-------------------------------------------------|----|

|          |                                                 |    |
|----------|-------------------------------------------------|----|
| <b>3</b> | <b>EN PROVENANCE<br/>DE L'ÉTRANGER - EXPORT</b> | 38 |
|----------|-------------------------------------------------|----|

|          |                             |    |
|----------|-----------------------------|----|
| <b>4</b> | <b>OPÉRATIONS DE CHANGE</b> | 39 |
|----------|-----------------------------|----|

|          |                              |    |
|----------|------------------------------|----|
| <b>5</b> | <b>AVANCE<br/>EN DEVISES</b> | 39 |
|----------|------------------------------|----|

|          |                                      |    |
|----------|--------------------------------------|----|
| <b>6</b> | <b>GARANTIES<br/>INTERNATIONALES</b> | 40 |
|----------|--------------------------------------|----|

|          |                     |    |
|----------|---------------------|----|
| <b>7</b> | <b>OFFRE COFACE</b> | 40 |
|----------|---------------------|----|

|          |                                       |    |
|----------|---------------------------------------|----|
| <b>8</b> | <b>OFFRE PRAMEX<br/>INTERNATIONAL</b> | 41 |
|----------|---------------------------------------|----|

|          |                         |    |
|----------|-------------------------|----|
| <b>9</b> | <b>OFFRE GLOBALIANS</b> | 41 |
|----------|-------------------------|----|

|           |                      |    |
|-----------|----------------------|----|
| <b>10</b> | <b>FRAIS ANNEXES</b> | 41 |
|-----------|----------------------|----|

|                                           |                                                                                    |  |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <b>AUTRES PRESTATIONS<br/>ET SERVICES</b> |  |  |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--|

|          |                           |    |
|----------|---------------------------|----|
| <b>1</b> | <b>FRAIS DE RECHERCHE</b> | 42 |
|----------|---------------------------|----|

|          |                                    |    |
|----------|------------------------------------|----|
| <b>2</b> | <b>LOCATION<br/>DE COFFRE-FORT</b> | 42 |
|----------|------------------------------------|----|

|                                                         |                                                                                    |  |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <b>IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS<br/>DE FONCTIONNEMENT</b> |  |  |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--|

|          |                                        |    |
|----------|----------------------------------------|----|
| <b>1</b> | <b>INCIDENTS<br/>DE FONCTIONNEMENT</b> | 43 |
|----------|----------------------------------------|----|

|          |                    |    |
|----------|--------------------|----|
| <b>2</b> | <b>OPPOSITIONS</b> | 44 |
|----------|--------------------|----|

|                       |                                                                                    |    |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>NUMÉROS UTILES</b> |  | 45 |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------|----|

|                |                                                                                    |    |
|----------------|------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>LEXIQUE</b> |  | 46 |
|----------------|------------------------------------------------------------------------------------|----|

|                                                         |                                                                                     |  |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <b>EXPRIMER UNE RÉCLAMATION,<br/>RÉSoudre UN LITIGE</b> |  |  |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--|

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| <b>PROCÉDURE DE RÉCLAMATION</b> | 49 |
|---------------------------------|----|

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| <b>PROCÉDURE DE MÉDIATION</b> | 50 |
|-------------------------------|----|

# BANQUE AU QUOTIDIEN

## 1 COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS



### TENUE DE COMPTE

#### ➤ TENUE DE COMPTE COURANT (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

- Frais d'ouverture de compte courant..... **25,00 €**
- Frais de tenue de compte en euros ..... **90,00 €/trimestre ou 30,00 €/mois**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif<sup>(1)</sup> ..... **30,00 €/an** 
- Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier
- Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs..... **0,20% minimum 37,00 €/trimestre**
- Service Digital Box..... **GRATUIT<sup>(2)</sup>**
- Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique, dont vos relevés de compte, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Frais de clôture de compte courant..... **150,00 €**

#### ➤ PRESTATIONS

| RELEVÉS DE COMPTE SELON PÉRIODICITÉ<br>(frais par trimestre)                               | FORMAT<br>PAPIER                                                                                 | FORMAT<br>ÉLECTRONIQUE |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| ■ Relevés de compte mensuels                                                               | <b>GRATUIT</b>  | <b>GRATUIT</b>         |
| ■ Relevés de compte bi-mensuels                                                            | <b>15,00 €/trimestre</b>                                                                         | <b>GRATUIT</b>         |
| ■ Relevés de compte décadaires                                                             | <b>20,00 €/trimestre</b>                                                                         | <b>GRATUIT</b>         |
| ■ Relevés de compte hebdomadaires                                                          | <b>25,00 €/trimestre</b>                                                                         | <b>GRATUIT</b>         |
| ■ Relevés de compte journaliers                                                            | <b>70,00 €/trimestre</b>                                                                         | <b>GRATUIT</b>         |
| ■ Relevé supplémentaire                                                                    | <b>5,00 €/relevé</b>                                                                             | <b>GRATUIT</b>         |
| ■ Demande d'édition de relevé de compte en centre d'affaires ou à l'Assistance Commerciale | <b>11,30 €/relevé</b>                                                                            | <b>GRATUIT</b>         |

### AUTRES PRESTATIONS

- Tableau d'échelle de valeurs..... **25,00 €/acte**  
(détail des mouvements journaliers sur le compte avec calcul des intérêts)
- Délivrance d'attestations diverses..... **TVA 25,00 €/attestation**
- Convention séquestre ..... **1% du capital séquestre minimum 165,00 €**
- Récapitulatif annuel de frais ..... **GRATUIT**
- Lettres-chèques..... **Nous consulter**
- Edition d'un relevé de coordonnées bancaires (BIC/IBAN)..... **GRATUIT**
- Retrait d'espèces (dépannage) avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne  
(opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice)..... **GRATUIT**
- Information annuelle aux commissaires aux comptes ..... **TVA 177,00 €**

1. Dans la limite du solde créditeur du compte. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

2. Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

## ➤ FRAIS D'ACTUALISATION DE DOSSIER

### BON À SAVOIR

Frais d'actualisation du dossier administratif : commission annuelle d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client. Prélèvement une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

- Commission annuelle d'actualisation juridique et administrative de votre dossier client :

- **Professionnels :**

- Clients détenteurs de financement court terme ..... 100,00 €
- Clients non détenteurs de financement court terme ..... 50,00 €

- **Clients Entreprises et Associations :**

- Clients détenteurs de financement court terme ..... **0,12% du montant de l'autorisation, minimum 322,00 €**
  - Clients non détenteurs de financement court terme ..... **minimum 57,00 €**
- en fonction du C.A. ou budget et de la détention ou non de financement moyen/long terme.**

## SERVICES BANCAIRES DE BASE

### ➤ SERVICES BANCAIRES DE BASE

**GRATUIT** 

Services bancaires définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte. Conditions d'accès définies dans le cadre de l'article L. 312-1 du code monétaire et financier.

#### Offre comprenant :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires SEPA
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- La réalisation des opérations de caisse
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les dépôts et les retraits d'espèces aux guichets ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte
- Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA<sup>(1)</sup>, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

1. Hors virement instantané.

## BON À SAVOIR

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, l'offre banque à distance Caisse d'Épargne permet de consulter et gérer les opérations bancaires simples au quotidien.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes et aux produits et services détenus,
- Vous réalisez en quelques clics vos opérations bancaires,
- Vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de l'espace et définissez pour chacun d'eux, les droits d'utilisation dont ils disposent,
- Vous bénéficiez de moyens d'authentification renforcés pour réaliser certaines opérations.

L'espace de banque à distance est accessible depuis le portail [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)<sup>(1)</sup> et disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 sur ordinateur, Smartphone et tablette.

## ➤ CE NET COMPTES<sup>(1)(2)</sup>

|                                                                                                                                    |                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| ■ Frais de mise en place de l'abonnement .....                                                                                     | <b>GRATUIT</b>               |
| ■ Abonnement au service de banque à distance.....                                                                                  | <b>12,90 €/mois</b>          |
| ■ Option bourse.....                                                                                                               | <b>GRATUIT</b>               |
| ■ Rattachement de compte dans l'abonnement à partir du 4 <sup>ème</sup> compte ou livret <sup>(3)</sup> .....                      | <b>0,50 €/mois</b>           |
| ■ Frais d'intervention sur l'abonnement <sup>(3)</sup> : ajout, modification, suppression de compte bénéficiaire ou d'habilitation |                              |
| - via une connexion internet authentifiée <sup>(1)</sup> sur CE NET Comptes .....                                                  | <b>GRATUIT</b>               |
| - demandé en centre d'affaires ou à l'assistance commerciale .....                                                                 | <b>TVA 25,00 €/opération</b> |
| ■ Edition de RIB (par l'assistance commerciale) .....                                                                              | <b>GRATUIT</b>               |

## ➤ CE NET REMISES<sup>(1)(2)(3)</sup>

Solution d'envoi de fichiers de virements, prélèvements, TIP SEPA, effets de commerce et de téléchargement de relevés par internet. CE NET Remises inclut la banque à distance (CE NET Comptes), le service Bourse ainsi qu'une assistance téléphonique dédiée.

|                                                                                                                                      |                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| ■ Abonnement au service .....                                                                                                        | <b>38,50 €/mois</b>              |
| ■ Rattachement de compte dans l'abonnement à partir du 4 <sup>ème</sup> compte ou livret <sup>(3)</sup> .....                        | <b>0,50 €/mois</b>               |
| ■ Mise à disposition des relevés de compte .....                                                                                     | <b>22,00 €/mois</b>              |
| ■ Mise à disposition des relevés intraday (format camt052 ou MT942) .....                                                            | <b>5,00 €/mois</b>               |
| ■ Option relevés d'opérations (prélèvements impayés, rejets de LCR...) .....                                                         | <b>0,10 €/relevé/compte/mois</b> |
| ■ Option Service TLMC (Télécollecte des images chèques) .....                                                                        | <b>Nous consulter</b>            |
| ■ Option suivi SWIFT GPI .....                                                                                                       | <b>TVA 5,00 €/mois</b>           |
| ■ Frais d'intervention sur l'abonnement <sup>(3)</sup> : ajout, modification ou suppression de compte bénéficiaire ou d'habilitation |                                  |
| - via une connexion internet authentifiée <sup>(1)</sup> sur CE NET Remises .....                                                    | <b>GRATUIT</b>                   |
| - demandé en centre d'affaires ou à l'assistance commerciale .....                                                                   | <b>TVA 25,00 €/opération</b>     |

1. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

2. Coût d'un appel local en France Métropolitaine depuis un poste fixe. Coût selon opérateur depuis un portable.

3. Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

## ➤ CE NET EDI (ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)<sup>(1)</sup>

### BON À SAVOIR

Souscription à la carte de services de gestion de compte et d'échanges de données informatisées. A l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, vous pouvez par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par la Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, de prélèvements, de LCR. Avec CE NET EDI, vous bénéficiez d'une assistance téléphonique dédiée<sup>(2)</sup>.

|                                                                                                                                    |                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| ■ Frais de mise en place du service .....                                                                                          | <b>TVA GRATUIT</b>               |
| ■ Abonnement EBICS avec signature électronique jointe .....                                                                        | <b>TVA 49,00 €/mois</b>          |
| ■ Option Canal EBICS T .....                                                                                                       | <b>TVA 5,00 €/mois</b>           |
| ■ Mise à disposition de relevé de compte .....                                                                                     | <b>GRATUIT</b>                   |
| ■ Mise à disposition des relevés intraday (format camt052 ou MT942) .....                                                          | <b>5,00 €/mois</b>               |
| ■ Option relevés d'opérations (prélèvements impayés, rejets de LCR...) .....                                                       | <b>0,10 €/relevé/compte/mois</b> |
| ■ Option service e-saisie<br>(service permettant de faire de la saisie de virement ou de prélèvement manuel) .....                 | <b>5,00 €/mois</b>               |
| ■ Option service TLMC (Télécollecte des images chèques) .....                                                                      | <b>Nous consulter</b>            |
| ■ Option suivi SWIFT GPI .....                                                                                                     | <b>TVA 5,00 €/mois</b>           |
| ■ Frais d'intervention sur l'abonnement <sup>(3)</sup> : ajout, modification, suppression de compte bénéficiaire ou d'habilitation |                                  |
| - via une connexion internet authentifiée <sup>(1)</sup> sur CE NET EDI .....                                                      | <b>GRATUIT</b>                   |
| - demandé en centre d'affaires ou à l'assistance commerciale .....                                                                 | <b>TVA 25,00 €/opération</b>     |

## ➤ AUTRES PROTOCOLES D'ACCÈS PE SIT, SWIFTNET, SWIFTNET FILEACT OU FIN (MT940 ET 101)

|                                                                                                                                    |                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| ■ Frais de mise en place .....                                                                                                     | <b>TVA Nous consulter</b>        |
| ■ Abonnement .....                                                                                                                 | <b>TVA Nous consulter</b>        |
| ■ Rattachement de compte dans l'abonnement à partir du 4 <sup>ème</sup> compte ou livret <sup>(3)</sup> .....                      | <b>0,50 €/mois</b>               |
| ■ Option relevés de comptes au format SWIFT .....                                                                                  | <b>Nous consulter</b>            |
| ■ Option relevés d'opérations (prélèvements impayés, rejets de LCR...) .....                                                       | <b>0,10 €/relevé/compte/mois</b> |
| ■ Mise à disposition des relevés intraday (format camt052 ou MT942) .....                                                          | <b>5,00 €/mois</b>               |
| ■ Option service e-saisie<br>(service permettant de faire de la saisie de virement ou de prélèvement manuel) .....                 | <b>5,00 €/mois</b>               |
| ■ Option service TLMC (Télécollecte des images chèques) .....                                                                      | <b>Nous consulter</b>            |
| ■ Option suivi SWIFT GPI .....                                                                                                     | <b>TVA 5,00 €/mois</b>           |
| ■ Frais d'intervention sur l'abonnement <sup>(3)</sup> : ajout, modification, suppression de compte bénéficiaire ou d'habilitation |                                  |
| - via une connexion internet authentifiée <sup>(1)</sup> sur CE NET EDI .....                                                      | <b>TVA GRATUIT</b>               |
| - demandé en centre d'affaires ou à l'assistance commerciale .....                                                                 | <b>TVA 25,00 €/opération</b>     |

1. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

2. Coût d'un appel local en France Métropolitaine depuis un poste fixe. Coût selon opérateur depuis un portable.

3. Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

## > PULCEO

### **BON À SAVOIR**

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE NET EDI (EBICS).

#### **Installation :**

- Frais de mise en service à distance ..... **TVA 200,00 €**
- Frais de mise en place chez le client ..... **TVA 500,00 €**
- Abonnement PulCEo.fr<sup>(2)</sup> incluant deux banques + gestion du risque commercial  
+ PulCEo mobile pour un appairage ..... **TVA 40,00 €/mois**
- Signature électronique des mandats de prélèvement SEPA ..... **TVA Nous consulter**
- Gestion de la trésorerie avancée (rapprochement automatique des écritures prévisionnelles,  
propositions d'équilibrages des soldes des comptes)..... **TVA Nous consulter**
  
- Gestion du risque commercial..... **TVA Nous consulter**
- Service E-facturation<sup>(1)</sup> ..... **TVA Nous consulter**

#### **Options supplémentaires :**

- Option banques supplémentaires ..... **TVA 10,00 €/mois**
- Option comptes supplémentaires (au-delà de 20 comptes)..... **TVA 10,00 €/mois**
- Option historique supplémentaire  
(offre de base 13 mois, limité à 23 mois supplémentaires) ..... **TVA 10,00 €/mois**
- PulCEo Mobile au-delà d'un appairage avec consultation et validation ..... **TVA 10,00 €/mois**

## > PULCEO CONNECT<sup>(3)</sup>

### **BON À SAVOIR**

PulCEo Connect permet l'agrégation de comptes et la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements. Pulceo Connect est un service accessible par internet. Il fonctionne sans EDI et donc sans abonnement EBICS.

- Abonnement..... **TVA 9,00 €/mois**
- Option gestion du risque commercial ..... **TVA Nous consulter**
- Option E-facturation..... **TVA Nous consulter**

## > JE DECLARE.COM<sup>(2)(4)</sup>

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

- Frais d'adhésion au service ..... **TVA Nous consulter**

## > AUTRES PRESTATIONS

- Accès multiple tout protocole d'E.D.I..... **TVA Nous consulter**

1. Sous réserve de commercialisation.

2. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

3. PulCEo Connect : nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

4. Je Declare.com, service proposé par ECMASSOCIATION - expert-comptable media association, association loi 1901 créée par le conseil de l'ordre des experts comptables dont le siège social est à Paris 7<sup>ème</sup> 19 rue Cognacq Jay, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 403 156 540.

## SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

### BON À SAVOIR

Les solutions de sécurisation garantissent votre identité lors de la réalisation d'opérations sur Internet et facilitent vos échanges dématérialisés au quotidien. Elles permettent notamment de sécuriser vos opérations sur les différents canaux de Banque à Distance Caisse d'Epargne (EBICS, CE NET) en apportant une authentification forte et/ou en apposant une signature électronique.

- Certificat électronique Certiceo : référencé RGS<sup>(1)</sup> 2 étoiles, ce certificat est accepté par la plupart des établissements bancaires français et est également reconnu pour les télé-procédures administratives.
- Lecteur de carte à Puce « CAP » associé à la carte d'authentification Sécur@ccès ou carte Business : solution déconnectée ne nécessitant aucune installation sur votre poste informatique.
- Secur'Pass est une solution d'authentification forte pour sécuriser vos opérations en ligne depuis votre application mobile<sup>(2)</sup>.

### ➤ SECUR'PASS ..... **GRATUIT**

### ➤ CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

CERTICEO est la solution d'authentification et de signature électronique pour sécuriser vos opérations en ligne.

- Abonnement Certiceo certificat électronique (valable 3 ans)..... **TVA 180,00 € pour 3 ans**
- Abonnement Certiceo certificat électronique multiple ..... **TVA Nous consulter**
- Certificat Electronique 3SKey : Token de base NG-PRO (valable 3 ans)<sup>(3)</sup> ..... **TVA 90,00 €**
- Authentification forte par clé FIDO 2 ..... **TVA Nous consulter**

### ➤ AUTHENTIFICATION SÉCUR@CCÈS ET LECTEUR CAP

- Mise à disposition d'un lecteur CAP (conditions d'accès protégées)..... **TVA 15,00 €/lecteur**
- Cotisation carte Sécur@ccès ..... **TVA 10,00 €/carte/an**
- Frais d'opposition de la carte Sécur@ccès par la banque ..... **TVA GRATUIT**
- Frais de refabrication carte Sécur@ccès ..... **TVA GRATUIT**
- Frais de demande de réédition de code confidentiel ..... **TVA 8,00 €**

## LES OFFRES EN ARRÊT DE COMMERCIALISATION

| DIRECT ECUREUIL PRO <sup>(4)</sup>         |              |
|--------------------------------------------|--------------|
| Abonnement au service de banque à distance | 12,90 €/mois |

## 2 CENTRALISATION DE RECETTES

### ➤ INTEGRAL CASH RECETTE ..... **Nous consulter**

Integral Cash Recette vous permet de centraliser automatiquement les recettes de vos établissements implantés sur l'ensemble du territoire en un point unique. Cette offre vous dispense d'ouvrir des comptes bancaires dans les autres Caisses d'Epargne et vous permet d'identifier l'origine des dépôts, grâce à une référence que vous aurez vous-même choisie pour chaque établissement remettant.

1. RGS : Référentiel Général de Sécurité.

2. Sous réserve d'éligibilité.

3. Tarif susceptible d'évolution en cours d'année en fonction des variations possibles décidées par SWIFT.

4. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

## 3 CENTRALISATION DE TRÉSORERIE

### ➤ INTEGRAL CASH POOLING

**TVA Nous consulter**

Integral Cash Pooling Physique : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différentes Caisses d'Épargne, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.

Integral Cash Pooling Notionnel : vous permet de réduire vos frais financiers par le biais d'une échelle d'intérêts fusionnés réalisée sur l'ensemble des comptes de votre Groupe ouverts dans différentes Caisses d'Épargne, sans transfert effectif de fonds.

- Commission de fusion de comptes par compte et par arrêté ..... **8,50 €/trimestre**

## 4 TÉLÉCOLLECTE DE CHÈQUES

### ➤ TLMC

**Nous consulter**

La Télétransmission de Lignes Magnétiques Chèques (TLMC) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'Images-Chèques via la solution EDI du client (CE NET Comptes, Remises, EDI, EBICS, SWIFT, etc. format CFONB) en complément des remises physiques.

### ➤ CHPR

**Nous consulter**

La télécollecte « CHPR » (Check Protocol) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via L'Éditeur-Lecteur de Chèques (couplé au TPE) en complément des remises physiques.

## 5 OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

### DÉFINITIONS :

#### ➤ LES VIREMENTS

- **Virements euros de compte à compte** : transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom de la même personne morale dans la Caisse d'Épargne Hauts de France.
- **Virements SEPA** : transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé notamment dans les Collectivités d'Outre-Mer. Le délai de traitement est de 1 jour entre le moment de réception de l'ordre de virement et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire (+1 jour supplémentaire si virement papier).
- **Virements SEPA immédiats/jour** : virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Épargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.
- **Virements SEPA spéciaux** : virements SEPA ayant pour objet le règlement de salaires, URSSAF ou TVA, échangés en interbancaire au plus tôt en fonction de la date d'exécution et du moment de réception de la remise en J.
- **Virements euros tiers urgents UE** : transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union Européenne, le jour de la réception de l'ordre à la condition du respect de l'heure limite définie par la Caisse d'Épargne.

- **Virement de trésorerie euros UE** : tout virement d'équilibrage en France et en euros, en faveur du Client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union Européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangé en J (J = jour d'exécution demandé).
- **Le moment de réception** correspond au jour ouvrable de réception par la Caisse d'Epargne de l'ensemble des éléments suivants : fichier d'ordres correct, provision en compte, date exécution souhaitée, et confirmation de l'ordre par signature électronique.
- **La date exécution souhaitée** correspond à la date de traitement de l'ordre par la banque souhaitée par le donneur d'ordre, sous condition que cette date corresponde à un jour ouvrable.

## ➤ LES PRÉLÈVEMENTS SEPA

- **Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)** est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat: l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.
- **Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B** est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le débiteur du créancier signe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises qu'il doit obligatoirement faire enregistrer auprès de sa banque. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçue de la banque du créancier.

## ➤ LA ZONE SEPA

- **La zone SEPA** regroupe les 27 Etats membres de l'Union Européenne; les quatre États membres de l'Association européenne de libre-échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse; la Principauté de Monaco, la République de Saint-Marin et le Royaume-Uni. En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte) ainsi que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et l'Île de Man font partie de l'espace SEPA.

## OPÉRATIONS DE PAIEMENT

### > CHÈQUES

- Paiement d'un chèque ..... **GRATUIT**

### > RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE

#### EN EUROS

- Retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets (DAB) d'une Caisse d'Épargne ..... **GRATUIT**
- Retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans un autre établissement situé dans la zone euro avec une carte de paiement internationale ..... **1,00 €/retrait**  
**à partir du 4<sup>ème</sup> retrait dans le mois**

#### EN DEVISES

- Retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets
  - commission proportionnelle ..... **3,00 %/transaction**
  - commission fixe ..... **3,65 €/transaction**
- Retrait d'espèces aux guichets d'agence sans émission de chèque
  - commission proportionnelle ..... **3,00 %/transaction**
  - commission fixe ..... **6,55 €/transaction**

### > PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone Euro ..... **GRATUIT**
- En devises ou en euros hors pays de la zone Euro
  - commission proportionnelle ..... **3,00 %/transaction**
  - avec un minimum de perception par transaction ..... **0,50 €/transaction**

## ➤ VIREMENTS ÉMIS

|                                                                                                           | Centre d'Affaires / Assistance                      | Banque à distance<br>CE NET Comptes <sup>(1)</sup> | Télé-transmission |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------|
| Frais par virement de compte à compte détenus en Caisse d'Épargne (occasionnel ou permanent par virement) | 5,00 €                                              | <b>GRATUIT</b>                                     |                   |
| Frais par virement SEPA occasionnel vers une autre banque                                                 | 5,00 €                                              | 0,22 €                                             |                   |
| Frais par virement SEPA jour / immédiat (demande avant 10h, effectué dans la journée)                     | 25,00 €                                             |                                                    | 0,40 €            |
| Frais par virement spécial SEPA (URSSAF, TVA ...)                                                         |                                                     |                                                    | 0,40 €            |
| Frais par virement SEPA urgent (demande avant 14h, effectué dans l'heure)                                 | 34,00 €                                             |                                                    | 7,00 €            |
| Frais par virement SEPA permanent vers une autre banque (par virement)                                    | 2,50 €<br>à la mise en place<br>+ 1,70 € / virement | 0,20 €                                             |                   |
| Frais par virement de trésorerie (VSOT) France ou Union Européenne                                        | 34,00 €                                             |                                                    | 7,95 €            |
| Frais par virement instantané occasionnel (SCT Inst.)                                                     |                                                     | Nous consulter                                     |                   |
| Frais par virement SEPA Accélééré (SCT.Acc)                                                               |                                                     |                                                    | 0,50 €            |

|                                                                                                            | Centre d'Affaires / Assistance | Télétransmission |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------|
| Remise de virements de trésorerie (VSOT)                                                                   |                                | 16,00 €/remise   |
| Remise de virements confirmée par fax/email et sur autorisation de la Caisse d'Épargne <sup>(2)</sup>      |                                | 50,00 €/remise   |
| Remise de virements confirmée par signature électronique ou SOL Pro CAP                                    |                                | 1,90 €/remise    |
| Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis (sous réserve de l'accord de la banque destinataire) | 15,75 €                        |                  |
| Annulation / modification d'une opération / remise avant traitement                                        | Nous consulter                 |                  |

1. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

2. En arrêt de commercialisation.

## ➤ PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIP SEPA

|                                                                                                                                    | Centre d'Affaires /<br>Assistance | Banque à distance<br>CE NET Comptes <sup>(1)</sup> | Télé-<br>transmission       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------|
| Frais par prélèvement SEPA                                                                                                         |                                   |                                                    | <b>0,35 €</b>               |
| Frais par prélèvement SEPA Interentreprises (B2B)                                                                                  |                                   |                                                    | <b>0,35 €</b>               |
| Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE                                                                                 | <b>GRATUIT</b>                    |                                                    |                             |
| Frais de mise en place et d'enregistrement d'un consentement sur mandat de prélèvement interentreprises (B2B)                      | <b>15,00 €</b>                    |                                                    |                             |
| Frais par retrait de consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) <sup>(2)</sup>                             | <b>15,00 €</b>                    |                                                    |                             |
| Service de gestion des créanciers non autorisés (ajout/modification) : liste noire                                                 | <b>26,00 €</b>                    |                                                    |                             |
| Service de gestion des créanciers autorisés (ajout/modification) : liste blanche                                                   | <b>15,75 €</b>                    |                                                    |                             |
| Ajout d'un émetteur à la liste de limitation d'un prélèvement en montant ou périodicité de prélèvement (par couple ICS/RUM ou ICS) | <b>15,75 €/opération</b>          | <b>GRATUIT</b>                                     |                             |
| Remise de prélèvements confirmée par fax/email et sur autorisation de la Caisse d'Épargne <sup>(3)</sup>                           |                                   |                                                    | <b>50,00 €/remise</b>       |
| Remise de prélèvements confirmée par signature électronique ou SOL PRO CAP                                                         |                                   |                                                    | <b>1,90 €/remise</b>        |
| Frais par prélèvement SEPA émis et revenu impayé                                                                                   |                                   |                                                    | <b>TVA 1,70 €</b>           |
| Frais par prélèvement SEPA représenté automatiquement                                                                              |                                   |                                                    | <b>TVA 0,65 €/opération</b> |

- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA)<sup>(4)</sup> ..... **TVA 45,00 €**
- Opposition à durée déterminée tout prélèvement SEPA..... **30,50 €/opération**
- Contestation d'un ou plusieurs prélèvements avant échéance ..... **GRATUIT**
- Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée ..... **TVA 19,00 €**
- Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé ..... **GRATUIT**

1. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

2. Dès lors que le début du prélèvement est intervenu, le débiteur n'a plus la possibilité de demander le remboursement du prélèvement pour lequel il a donné son consentement.

3. Ce service n'est plus commercialisé.

4. Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

## ➤ EFFETS DE COMMERCE

| Traitement des effets de commerce au débit du compte           | Centre d'Affaires / Assistance | Télétransmission |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------|
| <b>Sans convention de paiement sauf désaccord</b>              |                                |                  |
| Paiement d'un effet confirmé par courrier ou mail              | 20,00 €/ effet                 |                  |
| paiement d'un effet confirmé par le client (banque à distance) |                                | GRATUIT          |
| <b>Avec convention de paiement sauf désaccord</b>              |                                |                  |
| Rejet d'un effet confirmé par courrier ou mail                 | 20,00 €/ effet                 |                  |
| Rejet d'un effet confirmé par le client (banque à distance)    |                                | GRATUIT          |

| Traitement de effets de commerce à l'encaissement ou à l'escompte | Centre d'Affaires / Assistance | Télétransmission        |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------|
| <b>Effet remis - support papier</b>                               |                                |                         |
| Frais de remise de bordereau                                      | 7,50 €/ remise                 |                         |
| Frais par effet remis                                             | 5,50 €/ effet                  |                         |
| <b>Effet remis - télétransmis</b>                                 |                                |                         |
| Frais de remise d'effet(s)                                        |                                | 1,90 €/ remise d'effets |
| Frais par effet remis                                             |                                | 0,42 €/ effet           |

| Autres opérations sur effet                                                                                                                          | Centre d'Affaires / Assistance | Télétransmission |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------|
| Frais effet domicilié non avisé (Bon à payer)                                                                                                        | 10,00 €/ effet                 |                  |
| Frais d'acceptation, prorogation, réclamation, changement de RIB ou montant, modification mode de remise, remboursement anticipé de billet financier | 20,00 €/ effet                 |                  |
| Frais effet remis à l'encaissement ou à l'escompte revenu impayé (support papier ou télétransmis)                                                    | 20,00 €/ effet                 | 20,00 €/ effet   |
| Frais levée de BDF                                                                                                                                   | 35,00 €/ effet                 |                  |
| Frais d'avis de domiciliation sur effet                                                                                                              | 20,00 €/ effet                 |                  |
| Effet remis à l'encaissement revenu impayé                                                                                                           |                                | 20,00 €/ effet   |
| <b>Frais de recherche sur effet</b>                                                                                                                  |                                |                  |
| effet ≤ 1 an                                                                                                                                         | 20,00 €/ effet TVA             |                  |
| effet > 1 an                                                                                                                                         | 35,00 €/ effet TVA             |                  |

## OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

### ➤ REMISES D'ESPÈCES EN AGENCE

- Dépôt d'espèces ≥ 50,00 € ..... **GRATUIT**
- Dépôt d'espèces < 50,00 € ..... **10,00 €/remise**

### ➤ DÉPÔT EXPRESS ET SÉCURITÉ DE LA RECETTE PROFESSIONNELLE

- Service de dépôt SécurExpress toutes options ..... **TVA 13,25 €/trimestre**  
(service coupe-file + assurance SécurExpress)<sup>(1)(2)</sup>
- Service de dépôt SécurExpress coupe-file..... **TVA 6,40 €/trimestre**
- Assurance SécurExpress<sup>(1)(2)</sup> ..... **27,40 €/an**
- Cotisation carte de dépôt SécurExpress ..... **1<sup>re</sup> carte Gratuite**
- Cotisation carte de dépôt SécurExpress supplémentaire ou refabrication ..... **11,00 €**
- Traitement des écarts de comptage ..... **35,00 €/remise**
- Gestion monnaie métallique ..... **Nous consulter**

### ➤ REMISES D'ESPÈCES HORS AGENCE

- Service de ramassage des fonds ..... **Nous consulter**

### ➤ CHÈQUES

- Remises de chèques (hors prestations particulières)..... **GRATUIT**  
Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré<sup>(3)</sup> (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant). Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales des comptes d'épargne)
- Télécollecte images chèques ..... **Nous consulter**

### ➤ VIREMENTS

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent ..... **GRATUIT**
- Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro ..... **GRATUIT**

1. SécurExpress est un contrat de BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris Cedex 13. Voir Conditions Générales ou notice d'information. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

2. L'assurance n'est pas soumise à TVA.

3. Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

# 6 DATE DE VALEUR (JOURS OUVRÉS)

La date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios). La date de l'opération et la date de valeur peuvent donc être différentes.

|                                                                                                                   |                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| ■ Chèque remis (compensable en France) (J = date de comptabilisation) .....                                       | <b>J+1 ouvré</b> <sup>(1)(3)</sup>          |
| Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant) |                                             |
| ■ Chèque émis (J=date de présentation) .....                                                                      | <b>J</b> <sup>(3)</sup>                     |
| ■ Délai d'indisponibilité sur remise de chèque sur compte d'épargne .....                                         | <b>10 jours ouvrés</b> <sup>(1)(3)</sup>    |
| ■ Virement externe reçu, prélèvement reçu .....                                                                   | <b>J</b> <sup>(3)</sup>                     |
| ■ Virement externe émis, avis de prélèvement émis .....                                                           | <b>J</b> <sup>(3)</sup>                     |
| ■ Dépôt au guichet ou retrait d'espèces .....                                                                     | <b>J</b> <sup>(3)</sup>                     |
| ■ Paiement par carte bancaire : débit immédiat .....                                                              | <b>J</b> <sup>(3)</sup>                     |
| ■ Paiement par carte bancaire : débit différé .....                                                               | <b>J</b> <sup>(3)</sup>                     |
| ■ Monétique .....                                                                                                 | <b>JR</b> <sup>(2)(3)</sup>                 |
| ■ Remise d'effets à l'encaissement (E = date d'échéance) .....                                                    | <b>E+4 jours calendaires</b> <sup>(3)</sup> |
| ■ Remise d'effets à l'escompte .....                                                                              | <b>J+1 jour calendaire</b> <sup>(3)</sup>   |

## > JOUR OUVRÉ ET OUVRABLE

- **Jour Ouvré Bancaire** : jour d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires. Toutefois, si le moment de réception de la remise sur la Plate-forme EDI, la date d'exécution ou la date d'échéance n'est pas un jour ouvrable, ou si l'heure limite telle que définie par la Caisse d'Epargne est dépassée, la remise est réputée avoir été reçue le jour ouvrable suivant (excepté pour les virements de trésorerie).
- **Jour Ouvrable** : jour où la Caisse d'Epargne ou la banque du bénéficiaire exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement du lundi au vendredi ou, pour les opérations réalisées au guichet ou nécessitant une confirmation manuelle, les jours d'ouverture de la Caisse d'Epargne, sous réserve des jours de fermeture des systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations de paiement.

1. Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des chèques).

2. JR = jour de réception au centre de traitement des cartes bancaires. Pour plus de détail sur les opérations concernées, se reporter au paragraphe 8 - Solutions d'encaissement.

3. J = jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre.

# 7 INSTRUMENTS DE PAIEMENTS

## > CHÈQUES

|                                                                                                                              |                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| ■ Délivrance de chéquier en agence/centre d'affaires .....                                                                   | <b>GRATUIT</b>         |
| ■ Frais de renouvellement automatique de chéquier .....                                                                      | <b>GRATUIT</b>         |
| ■ Frais d'envoi de carnets ou bordereaux de remises chèques .....                                                            | <b>GRATUIT</b>         |
| ■ Bordereau de remise de chèques (format A4) .....                                                                           | <b>4,40 €</b>          |
| ■ Frais d'envoi de chéquier par courrier simple .....                                                                        | <b>3,10 €/envoi</b>    |
| ■ Frais d'envoi de chéquier par lettre recommandée avec A/R (sur demande) .....                                              | <b>9,10 €/envoi</b>    |
| ■ Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les deux mois<br>suivant la mise à disposition en agence ..... | <b>9,55 €/chéquier</b> |
| ■ Frais d'émission d'un chèque de banque sur Livret A .....                                                                  | <b>GRATUIT</b>         |
| ■ Frais d'émission d'un chèque de banque (sauf Livret A) .....                                                               | <b>14,95 €</b>         |
| ■ Frais d'envoi d'un chèque de banque par courrier .....                                                                     | <b>GRATUIT</b>         |
| ■ Fabrication de lettres-chèques .....                                                                                       | <b>Nous consulter</b>  |
| ■ Chèques sécurisés .....                                                                                                    | <b>Nous consulter</b>  |
| Contrôle de la banque de lettres-chèques ou chèques à la demande du client                                                   |                        |
| ■ Photocopie du recto du chèque .....                                                                                        | <b>18,70 €/chèque</b>  |

## > CARTES<sup>(1)</sup>

Particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché, notre gamme de cartes bancaires répond à l'ensemble de vos besoins pour vos paiements au quotidien.

### COTISATION CARTES (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

|                                                                                              |                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| ■ Carte Visa Gold Business à débit immédiat .....                                            | <b>148,00 €/an</b> |
| ■ Carte Visa Business à débit immédiat .....                                                 | <b>63,50 €/an</b>  |
| ■ Carte Visa Business à contrôle de solde systématique (débit immédiat) <sup>(2)</sup> ..... | <b>49,00 €/an</b>  |
| ■ Carte Visa Business Associatis à débit immédiat .....                                      | <b>63,50 €/an</b>  |
| ■ Carte de paiement Visa Sense Pro <sup>(2)(3)</sup> .....                                   | <b>63,50 €/an</b>  |
| ■ Carte de retrait Associatis .....                                                          | <b>27,40 €/an</b>  |

### OPÉRATIONS DIVERSES

|                                                                                                                      |                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| ■ Refabrication de carte avant échéance .....                                                                        | <b>16,60 €/carte</b>      |
| ■ Renouvellement, réédition, réactivation de code confidentiel .....                                                 | <b>12,15 €/acte</b>       |
| ■ Affichage du code confidentiel de la carte depuis l'application mobile <sup>(4)</sup> .....                        | <b>GRATUIT</b>            |
| ■ Envoi de carte bancaire en recommandé avec A/R sur demande du client<br>(prix ajustable selon frais postaux) ..... | <b>à partir de 9,10 €</b> |
| ■ Frais d'envoi en express d'une carte ou d'un code confidentiel <sup>(5)</sup> .....                                | <b>50,00 €</b>            |
| ■ Mise en place d'un plafond exceptionnel de retrait d'espèces ou de paiement <sup>(6)(7)</sup> :                    |                           |
| - Par internet <sup>(8)</sup> .....                                                                                  | <b>GRATUIT</b>            |
| - Par votre centre d'affaires .....                                                                                  | <b>15,00 €</b>            |
| ■ Frais de destruction de carte en cas de non retrait<br>dans les 2 mois suivant mise à disposition .....            | <b>7,50 €/carte</b>       |

1. Sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Epargne.

2. Gratuite dans le cadre de l'offre «Service bancaire de base»

3. En arrêt de commercialisation.

4. Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Secur'Pass pour CE NET.

5. Envoi prioritaire par rapport au délai de traitement habituel et partout dans le monde

6. Sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Epargne.

7. Pour une durée de 30 jours

8. Coût selon votre fournisseur d'accès.

## ➤ ASSURANCES MOYENS DE PAIEMENT



### BON À SAVOIR

L'assurance moyens de paiement « Pro Plus » couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon les conditions particulières et générales du service.



- Assurance moyens de paiement “Pro Plus”<sup>(1)(2)(3)</sup> ..... **20,30 €/an/compte**
- Assurance moyens de paiement des Associations  
et organismes à but non lucratif<sup>(1)(2)(3)</sup> ..... **16,30 €/an/compte**

1. Offre soumise à conditions. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat de BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris Cedex 13. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REPPapiers n° FR235281\_03FWUB délivré par l'ADEME. Voir conditions générales ou notices d'informations.

2. Tarification hors offre groupée de services.

3. Sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Épargne. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

# 8 SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT

## ➤ SP PLUS

(SERVICE DE SÉCURISATION DES ORDRES DE PAIEMENT EFFECTUÉS À DISTANCE)



### BON À SAVOIR

SP Plus est une gamme de solutions simples et sur-mesure pour développer vos encaissements sécurisés en ligne, en toute confiance.

- Frais de mise en service ..... **TVA 200,00 €**
- Abonnement ..... **TVA 19,00 €/mois**
- Frais sur transactions

|                                      |                                |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| De 1 à 2 000 transactions/mois       | <b>TVA 0,14 €/transaction</b>  |
| De 2001 à 5000 transactions/mois     | <b>TVA 0,10 €/transaction</b>  |
| De 5001 à 10 000 transactions/mois   | <b>TVA 0,095 €/transaction</b> |
| De 10 001 à 20 000 transactions/mois | <b>TVA 0,085 €/transaction</b> |
| Au delà de 20 001 transactions/mois  | <b>TVA 0,07 €/transaction</b>  |

- Commission monétique sur paiement ..... **Nous consulter**
- Frais de traitement sur impayés cartes bancaires ..... **Nous consulter**

### OPTIONS SP PLUS

- Paiement VPC ..... **TVA 5,00 €/mois**
- Gestion du profil administrateur ..... **TVA 10,00 €/mois**
- Paiement par identifiant ..... **TVA 15,00 €/mois**
- Paiement par fichier ..... **TVA 15,00 €/mois**
- Cartes privatives<sup>(1)</sup> ..... **TVA 5,00 €/mois**
- Push Mail push SMS ..... **TVA 5,00 €/mois**
- Web Services ..... **TVA 500,00 €/SIRET**
- Acceptation Paypal ..... **TVA 5,00 €/mois**
- Pilotage risques niveau 1 ..... **TVA 15,00 €/mois**
- Pilotage risques niveau 2 ..... **TVA 10,00 €/mois**
- Fichier reporting transactions et opérations ..... **TVA 5,00 €/mois**
- Personnalisation page de paiement et emails de paiement ..... **GRATUIT**
- Rapprochement bancaire visuel ..... **TVA 10,00 €/mois**
- Rapprochement bancaire visuel et par fichier ..... **TVA 20,00 €/mois**
- Rapprochement des impayés visuel ..... **TVA 10,00 €/mois**
- Rapprochement des impayés visuel et par fichier ..... **TVA 20,00 €/mois**
- Service saisonnier ..... **TVA 10,00 €/mois**
- Paiement par batch ..... **TVA 15,00 €/mois par boutique**
- Paiement par abonnement ..... **TVA 15,00 €/mois**
- Oney, Cartes Etrangères ..... **Nous consulter**
- Les schémas internationaux UPI, DFS, JCB ..... **Nous consulter**
- Les cartes Titres Restaurant et les cartes Chèque-Vacances Connect ..... **Nous consulter**

1. Cetelem, Cofinoga, American Express, Paypal.

## ➤ JE PAIE EN LIGNE

|                                          |                           |
|------------------------------------------|---------------------------|
| ■ Frais de mise en service .....         | <b>TVA 200,00 €</b>       |
| ■ Abonnement.....                        | <b>TVA 19,00 €/mois</b>   |
| ■ Frais sur transactions.....            | <b>0,14 €/transaction</b> |
| ■ Commission monétique sur paiement..... | <b>Nous consulter</b>     |

## ➤ JE PAIE EN LIGNE EXPRESS<sup>(1)</sup>

|                                          |                           |
|------------------------------------------|---------------------------|
| ■ Frais de mise en service .....         | <b>TVA 50,00 €</b>        |
| ■ Abonnement.....                        | <b>TVA 5,00 €/mois</b>    |
| ■ Frais sur transactions.....            | <b>0,14 €/transaction</b> |
| ■ Commission monétique sur paiement..... | <b>Nous consulter</b>     |

## ➤ PAYPLUG<sup>(2)</sup>

Développez votre activité sur Internet avec Payplug.

Une solution simplifiée pour encaisser les paiements par carte en ligne de vos clients. Un service de la société PayPlug, proposé par la Caisse d'Épargne.

|                                        |                       |
|----------------------------------------|-----------------------|
| ■ Option PayLater <sup>(3)</sup> ..... | <b>Nous consulter</b> |
|----------------------------------------|-----------------------|

## ➤ IZ E-COMMERCE : DÉVELOPPER VOTRE ACTIVITÉ SUR INTERNET<sup>(4)</sup>

Avec l'offre IZ e-commerce de Régicom<sup>(4)</sup>, partenaire de la Caisse d'Épargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité .....

**TVA Nous consulter**

## ➤ OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

|                                                             |                |
|-------------------------------------------------------------|----------------|
| ■ Versement d'espèces (hors prestations particulières)..... | <b>GRATUIT</b> |
|-------------------------------------------------------------|----------------|

## ➤ ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE D'ACCEPTATION

### LE CONTRAT MONÉTIQUE ACCEPTEUR

|                                                                                  |                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ■ Ouverture/clôture de dossier.....                                              | <b>GRATUIT</b>                                                                                      |
| ■ Taux de commission .....                                                       | <b>Nous consulter</b>                                                                               |
| ■ Relevé Annuel ou Mensuel des Frais Encaissement Carte (RAFEC) et (RMFEC) ..... | <b>GRATUIT </b> |

1. Sous réserve de commercialisation et d'être titulaire d'un contrat d'acceptation VADS.

2. Service de la société Payplug, proposé par la Caisse d'Épargne. PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 255 855 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 751 658 881. Siège social : 23-25 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

3. Le paiement garanti en 3 ou 4 fois de Oney est disponible dans le cadre de la souscription d'une Offre Premium ou Pro de PayPlug. Le e-commerçant conclut un contrat avec Oney pour bénéficier de ce service. Oney Bank SA au capital de 51 286 585 € - Siège social : 34 avenue de Flandre 59170 Croix - RCS Lille Métropole 546 380 197 - N°ORIAS : 07 023 261 - www.orias.fr. PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 275 565,50 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 751 658 881.

4. Régicom, nom commercial Régicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 rue Raspail, 92300 Levallois Perret, France.

## LOCATION DE TERMINAUX DE PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES (TPE)<sup>(1)</sup>

### BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil à votre chargé d'affaires. Les prix intègrent la fourniture du matériel, la livraison, l'installation et la maintenance de l'équipement sur le territoire français.

- Terminal Filaire (raccordé au réseau téléphonique), Terminal IP (raccordé à internet), Terminal Android, Terminal GPRS (terminal nomade avec abonnement téléphonique inclus), Terminal Premium (Android), Terminal Tap To Pay (SOFTWARES)..... **TVA Nous consulter**

### ► PRESTATIONS ASSOCIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

- Solution d'édition/lecture de chèques..... **Nous consulter**
- Frais d'ouverture de dossier chèque..... **Nous consulter**
- Frais d'installation d'un logiciel spécifique ou privatif..... **TVA à partir de 15,00 €**
- Paiement "DCC" avec Planet Payment<sup>(2)</sup>..... **Nous consulter**  
Paiement "DCC" est un service de change dynamique au point de vente
- Heoh<sup>(3)</sup>..... **Nous consulter**  
L'offre Heoh<sup>(4)</sup> de Heoh Payments propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes de dons, des TPE.
- Indemnités applicables dans le cadre d'un contrat de location (résiliation anticipée, non restitution de matériel, échange, équipement hors d'usage)..... **TVA Nous consulter**
- Commission monétique sur paiement..... **Nous consulter**
- Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire..... **GRATUIT**
- Relevé d'édition monétique hebdomadaire..... **13,15 €/trimestre**
- Relevé d'édition monétique journalier..... **54,80 €/trimestre**
- Frais de traitement des impayés cartes bancaires<sup>(4)</sup>..... **66,00 €/impayé**
- Frais de recherche d'historique de télécollecte..... **TVA 25,00 €/acte**
- Frais sur contrat monétique commerçant inactif..... **50,00 €/an**

### ► PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES (PLBS)..... **TVA Nous consulter**

### BON À SAVOIR

L'offre monétique accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

### ► PAIEMENT "N FOIS" AVEC ONEY<sup>(5)</sup>..... **Nous consulter**

### BON À SAVOIR

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

1. Tarification susceptible d'évoluer en cours d'année en fonction des offres constructeurs.

2. Planet DCC, service de la société Planet Payment France, proposé par la Caisse d'Épargne. Planet Payment France Société par actions simplifiée au capital de 380.000 euros, ayant son siège social 1 Terrasse Bellini 92919 Paris La Défense Cedex, immatriculée sous le numéro 377 627 641 RCS Nanterre.

3. Heoh est un service de Heoh Payments proposé par la Caisse d'Épargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiée au capital de 750 374,00 €. Siège social : 5 rue du Chevalier de Saint Georges, à Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro inter-bancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (HYPERLINK « <http://www.regafi.fr> » [www.regafi.fr](http://www.regafi.fr)) (l'« Établissement de Paiement »)

4. Coût lié au traitement des encaissements carte bancaire revenus impayés.

5. Paiement « N Foix », service de la société ONEY BANK, proposé par la Caisse d'Épargne. ONEY BANK, Société anonyme au capital de 51 286 585 euros, dont le siège social est à Croix (59170), 34 avenue de Flandre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 546 380 197.

# LES FINANCEMENTS<sup>(1)</sup>

## 1 CYCLE D'EXPLOITATION



### ➤ DÉCOUVERT

- Frais de dossier ..... **1% du montant autorisé minimum de perception de 500,00 €/dossier pour les entreprises de 300,00 €/dossier pour l'économie sociale**
- Taux d'intérêt du découvert non autorisé ..... **Taux dans la limite du seuil de l'usure applicable<sup>(3)</sup>**  
(intérêts calculés sur le solde débiteur du compte)
- Commission d'engagement annuelle ..... **A partir de 1% du montant engagé**  
Calculée en appliquant un % sur le montant de découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du crédit puis à chaque date d'anniversaire.
- Taux d'intérêt du découvert autorisé<sup>(2)</sup> ..... **Taux dans la limite du seuil de l'usure applicable<sup>(3)</sup>. Nous consulter**  
(intérêts calculés sur le solde débiteur du compte)
- Commission de plus fort découvert ..... **0,20%/trimestre**  
Calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.
- Commission de dépassement sur autorisation de découvert ..... **5% sur tous les règlements en dépassement dans la limite du taux réglementaire<sup>(3)</sup>**  
(majoration taux client)  
Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.
- Commission d'immobilisation ..... **2%**  
Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période. Les nombres débiteurs correspondent à la somme des soldes en valeurs débiteurs pendant la durée de l'arrêté.
- Commission de non-utilisation ..... **1%**  
Calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé du crédit.

### ➤ ESCOMPTE

- Frais de dossier ..... **1% du montant autorisé minimum 250,00 €**
- Taux d'intérêt<sup>(4)(5)</sup> ..... **Minimum 10 €. Nous consulter**
- Commission de non utilisation ..... **2%**  
Calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé du crédit.
- Frais de mise en place de convention cadre d'escompte commercial, valeur ou billet financier : ..... **0,50 % du montant de la convention cadre minimum 100,00 €**
- Commission d'engagement ..... **Nous consulter**

1. Sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Epargne.

2. Voir le Lexique pour un exemple d'un calcul de TEG.

3. Taux d'usure disponible sur le site Internet [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr) rubrique économie et statistiques.

4. Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés. Minimum 10,00 €.

5. Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro.

## ➤ MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

### BON À SAVOIR

La loi Dailly vous permet de céder vos créances professionnelles à la Caisse d'Épargne, soit pour effectuer une opération d'escompte, soit à titre de garantie, et de bénéficier dans les meilleurs délais d'un financement adossé à vos créances commerciales.

|                                                                |                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| ■ Frais de dossier .....                                       | <b>1% du montant autorisé</b><br><b>minimum de perception de 500,00 €/dossier</b> |
| ■ Frais de mise en place de convention cadre .....             | <b>0,50% du montant de la convention cadre</b><br><b>minimum 100,00 €</b>         |
| ■ Commission par bordereau (10 créances maxi/bordereau) .....  | <b>34,00 €</b>                                                                    |
| ■ Commission de notification par courrier .....                | <b>20,00 €/courrier</b>                                                           |
| ■ Commission par créance cédée .....                           | <b>9,00 €</b>                                                                     |
| ■ Commission de renouvellement ou prorogation de créance ..... | <b>30,00 €</b>                                                                    |
| ■ Commission de relance Dailly .....                           | <b>22,00 €</b>                                                                    |
| ■ Commission de cession de marché .....                        | <b>34,00 €</b>                                                                    |

## ➤ GESTION DU POSTE CLIENTS

### BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés.

|                                                                                                                 |                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| ■ Affacturage FACTUREA : pour assurer, financer et gérer votre poste client <sup>(1)</sup>                      |                           |
| - Commission de financement .....                                                                               | <b>TVA Nous consulter</b> |
| - Commission d'affacturage .....                                                                                | <b>TVA Nous consulter</b> |
| ■ Flash Factures <sup>(2)</sup> : solution de financement en ligne de la facture .....                          | <b>Nous consulter</b>     |
| ■ Offre d'assurance-crédit EASYLINER <sup>(3)</sup> ET TRADELINER <sup>(3)</sup> .....                          | <b>Nous consulter</b>     |
| Pour protéger vos créances clients contre le risque d'impayés sur vos opérations domestiques et internationales |                           |

## ➤ FINANCEMENT DES STOCKS AVAL DE TRAITE

|                                       |                                                                         |
|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| ■ Commission sur aval de traite ..... | <b>3% du montant de l'effet</b><br><b>avec un minimum de 55,00 €/an</b> |
|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|

1. Caisse d'Épargne FACTUREA est une offre de services de Natixis Factor. Natixis Factor : 10-12, avenue Winston Churchill 94676 Charenton-le-Pont Cedex Téléphone : 01 58 32 80 00 - Télécopie : 01 58 32 81 00 - SA à Conseil d'Administration au capital de 19 915 600 euros 379 160 070 RCS Paris - TVA : FR 22 379 160 070. Intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 07 001 705 [www.factor.natixis.com](http://www.factor.natixis.com) - Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

2. BPCE Factor - Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 19 915 600 euros - 379 160 070 RCS Paris - Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - Siège administratif : 10-12, avenue Winston Churchill - 94676 Charenton-le-Pont Cedex - Téléphone : 01 58 32 80 00 - intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le numéro 07 001 705 - [www.factor.bpce.fr](http://www.factor.bpce.fr).

3. Easyliner et Tradeliner sont des produits de la Coface, S.A. au capital de 137 052 417,05 €, dont le siège social est 1, place Costes et Bellonte - 92270 Bois-Colombes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 552 069 791.

4. [visiondev.fr/caisse-epargne](http://visiondev.fr/caisse-epargne) est la propriété exclusive de la société Ellisphere, SAS au capital de 2 519 229 €, siège social Immeuble Via Verde, 55 Place Nelson Mandela 92000 Nanterre, RCS Nanterre N° 482755741, N° ORIAS : 07029136.

## 2 ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

### ➤ CAUTIONS BANCAIRES / GARANTIES A 1<sup>ÈRE</sup> DEMANDE

- Frais d'émission de dossier sur acte simple (imprimé pré-établi et normalisé) ..... **120,00 €**
- Frais d'émission de dossier sur acte spécifique ..... **à partir de 150,00 €**  
(imprimé non pré-établi et non normalisé)
- Commission d'engagement annuelle ..... **2% du montant autorisé, minimum 50,00 €**
- Mainlevée ou dénonciation d'engagement par signature<sup>(1)</sup> ..... **120,00 €**
- Caution retenue de garantie CEGC<sup>(2)</sup> ..... **Nous consulter**  
(Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions)
- Avenant à la caution bancaire ou à la garantie à 1<sup>ère</sup> demande (modification de l'acte d'origine)..... **80,00 €**

## 3 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### ➤ FRAIS DE MISE EN PLACE

- Frais de dossier de crédit moyen long terme Entreprises ..... **1% du montant du prêt,**  
**minimum 500,00 €/dossier**  
**(dossiers avec garantie externe mini 650 €)**
- Frais de dossier de crédit moyen long terme Economie Sociale ..... **1% du montant du prêt,**  
**minimum 300,00 €/dossier**  
**(dossiers avec garantie externe mini 450 €)**
- Commission d'engagement annuelle sur prêt moyen-long terme ..... **1% du montant financé**  
Calculée en appliquant un % sur le montant de l'engagement. Elle est perçue d'avance à la mise en place du crédit puis à chaque date d'anniversaire.
- Honoraires de montage ou d'arrangement ..... **Nous consulter**
- Frais de coordination pour des opérations de co-financement ..... **Nous consulter**
- Commission de non-utilisation..... **Nous consulter**  
Calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé du crédit.

### ➤ ASSURANCE DES EMPRUNTEURS<sup>(3)</sup> ..... **Nous consulter**

Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts moyen long terme. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

1. Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.

2. CEGC : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - Société Anonyme au capital de 160.995.996 Euros, immatriculée RCS Nanterre sous le numéro 382 506 079. 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex. Siren : 382506079.

3. L'Assurance des Emprunteurs est un contrat de BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. BPCE VIE : société anonyme au capital de 161 469 776 euros - 349 004 341 RCS Paris. CNP Assurances société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

## 4 AUTRES SERVICES LIÉS AU CRÉDIT

|                                                                                                                                 |                                                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| ■ Duplicata de tableau d'amortissement et justificatif d'intérêt payés .....                                                    | 26,00 €                                          |
| ■ Frais d'avenant simple du contrat .....                                                                                       | <b>Minimum 90,00 €. Nous consulter</b>           |
| (Date de prélèvement, arbitrage de valeurs données en garantie, réduction de durée, mainlevée de garanties,...)                 |                                                  |
| ■ Frais d'avenant complexe .....                                                                                                | <b>1% du CRD<sup>(1)</sup>, minimum 585,00 €</b> |
| (Changement d'emprunteur, désolidarisation, transfert de prêt sur un autre objet, substitution d'assurance ou de garanties ...) |                                                  |
| ■ Modification de compte de prélèvement .....                                                                                   | 26,00 €                                          |
| ■ Indemnité de remboursement anticipé .....                                                                                     | <b>Selon contrat</b>                             |
| ■ Duplicata de contrat de prêt à la demande du client .....                                                                     | 34,50 €                                          |
| ■ Simulation de décompte de remboursement anticipé .....                                                                        | 88,00 €/acte                                     |
| ■ Intérêts de retard sur échéance de prêt .....                                                                                 | <b>Selon contrat</b>                             |
| ■ Attestation de prêt soldé .....                                                                                               | 50,00 €                                          |
| ■ Attestation diverse sur crédit en cours .....                                                                                 | 50,00 €                                          |
| ■ Edition de justificatif d'intérêts payés .....                                                                                | 30,00 €                                          |
| ■ Mainlevée totale ou partielle de garantie réelle ou personnelle, hors crédit bail <sup>(2)</sup> .....                        | 150,00 €                                         |
| ■ Mainlevée ou modification de garantie sur crédit bail <sup>(3)</sup> .....                                                    | <b>Nous consulter</b>                            |
| ■ Mainlevée totale ou partielle Garantie Bpifrance, CEGC .....                                                                  | <b>GRATUIT</b>                                   |

## 5 FINANCEMENT LOCATIF

|                                                     |                           |
|-----------------------------------------------------|---------------------------|
| ➤ <b>CRÉDIT BAIL IMMOBILIER<sup>(4)</sup></b> ..... | <b>TVA Nous consulter</b> |
| ■ Frais de dossier .....                            | <b>Nous consulter</b>     |
| ■ Commission d'engagement .....                     | <b>Nous consulter</b>     |
| ➤ <b>CRÉDIT BAIL MOBILIER<sup>(4)</sup></b> .....   | <b>TVA Nous consulter</b> |
| ➤ <b>LOCATION LONGUE DURÉE<sup>(4)</sup></b> .....  | <b>TVA Nous consulter</b> |
| ➤ <b>LEASE BACK<sup>(4)</sup></b> .....             | <b>TVA Nous consulter</b> |

1. CRD : Capital Restant Dû.

2. Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.

3. Sous réserve d'acceptation par BPCE Lease : Société anonyme à conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Établissement de crédit spécialisé - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - RCS Paris 379 155 369

4. BPCE Lease : Société anonyme à conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Établissement de crédit spécialisé - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - RCS Paris 379 155 369

## 6 GARANTIES SUR PRÊTS<sup>(1)</sup>

S'ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, de signification et les frais dus à la radiation.

|                                                                                                         |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| ■ Nantissement de compte titres Caisse d'Epargne, parts sociales ou actions hors Caisse d'Epargne ..... | 788,00 €       |
| ■ Nantissement de produits internes (Assurances-Vie, Compte à terme, livrets) <sup>(2)</sup> .....      | 207,00 €       |
| ■ Nantissement de produits hors Caisse d'Epargne (Assurances-Vie...) <sup>(3)</sup> .....               | 450,00 €/acte  |
| ■ Délégation de loyers, délégation d'actif passif .....                                                 | 200,00 €/acte  |
| ■ Délégation d'assurance homme-clé.....                                                                 | 200,00 €/acte  |
| ■ Nantissement de compte bancaire ou de compte à terme Caisse d'Epargne .....                           | 200,00 €/acte  |
| ■ Nantissement de fonds de commerce sous seing privé.....                                               | 600,00 €       |
| ■ Prise de gage, gage espèce avec dépossession .....                                                    | 600,00 €       |
| ■ Nantissement de marché public et autres garanties .....                                               | Nous consulter |
| ■ Promesse d'affectation hypothécaire sous seing privé .....                                            | 172,00 €       |
| ■ Hypothèque fluviale, maritime, aérienne.....                                                          | 300,00 €       |
| ■ Convention de blocage de compte-courant associé .....                                                 | 275,00 €       |
| ■ Gage sur véhicule automobile .....                                                                    | 325,00 €       |
| ■ Gage espèce sans dépossession .....                                                                   | 600,00 €       |
| ■ Dailly à titre de garantie, créance unique .....                                                      | 79,00 €        |
| ■ Dailly à titre de garantie, créance multiple .....                                                    | 108,00 €       |
| ■ Information annuelle aux cautions garants sur crédits par garant et par dossier de prêt .....         | GRATUIT        |
| ■ Engagement de non cession de parts .....                                                              | GRATUIT        |
| ■ Frais de publication légale.....                                                                      | Nous consulter |
| ■ Fiducie-sûreté.....                                                                                   | Nous consulter |
| ■ Délégation / cession de créances .....                                                                | 230,00 €/acte  |
| ■ Tarification des cautions personnes physique et morale.....                                           | 45,00 €/acte   |

## 7 COUVERTURE DE TAUX

➤ INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ..... Nous consulter

1. Sont exclus du montant indiqué les frais légaux variants en fonction du montant du financement et restant à la charge du client.

2. Produits tenus dans les livres de la Caisse d'Epargne Hauts de France ou souscrits par son intermédiaire.

3. Produits non tenus dans les livres de la Caisse d'Epargne Hauts de France ni souscrits par son intermédiaire

# LES PLACEMENTS



Pour une information complète et détaillée sur les coûts et frais relatifs aux produits et services financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à ce type d'opération, service, instrument financier ou service auxiliaire que l'établissement fournit au Client.

Le Client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre. La Caisse d'Épargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

## 1 ÉPARGNE BANCAIRE

- Relevés de comptes multiproduits (hors compte-courant)
  - Mensuel ..... **1,50 €/relevé**
  - Trimestriel, semestriel ou annuel ..... **GRATUIT**
  - Relevé supplémentaire ..... **1,55 €/relevé**
- Retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Épargne :
  - délivrance et mise à disposition d'un accreditif ..... **GRATUIT**
  - retrait avec accreditif<sup>(1)</sup> ..... **GRATUIT**

### ➤ DÉPÔT À TERME

- Comptes à Terme à taux fixe ou révisable ..... **Nous consulter**
- Compte sur Livret Vert ..... **Nous consulter**

### ➤ LIVRET A ..... **Nous consulter**

- **Définition** : produit d'épargne réglementé et nominatif, un seul livret A par personne morale éligible.
- **Durée** : indéterminée
- **Taux** : réglementaire
- **Souscription** : montant minimum 10,00 € dans la limite du plafond de 76 500 €.

### ➤ CSL ASSOCIATIS / CSL RÉGIONAL HAUTS-DE-FRANCE ..... **Nous consulter**

- **Définition** : compte sur livret rémunéré, simple d'utilisation.
- **Durée** : indéterminée
- **Taux** : variable. Le taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des Conditions et Tarifs des principales opérations et services bancaires aux entreprises et institutionnels de la Caisse d'Épargne. Le Titulaire sera informé préalablement par la Caisse d'Épargne de cette évolution par message sur le relevé de compte ou par tout moyen à la convenance de cette dernière.
- **Souscription** : montant minimum 10,00 €, montant du plafond variable selon les Caisses d'Épargne. Consultez votre conseiller.

1. La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Épargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants: Livret A, Livret B et Compte Épargne Logement.

## ➤ PARTS SOCIALES

- **Définition** : titres de propriété définis par les statuts de la Caisse d'Épargne
- **Durée** : 1 an minimum
- **Souscription** : montant minimum 1 part

■ Frais de souscription, détention, rachats de parts sociales ..... **GRATUIT**

# 2 ÉPARGNE FINANCIÈRE

## ➤ OPC

(ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF) ..... **Nous consulter**



### BON À SAVOIR

Le détail et les conditions de vos placements (notamment les frais d'entrée, de sortie et de gestion, variables selon les OPC) sont indiqués dans le document d'information réglementaire visé par l'Autorité des marchés financiers, disponible auprès de votre chargé d'affaires. La Caisse d'Épargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.



## ➤ GESTION DE TRÉSORERIE

■ Placement automatisé de trésorerie ..... **Nous consulter**

## ➤ GESTION SOUS MANDAT

■ Pour déléguer la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières ..... **Nous consulter**

## ➤ PRODUITS FINANCIERS SUR MESURE

(SCPI/ FCPI...) ..... **Nous consulter**

# 3 COMPTES-TITRES ORDINAIRES

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le Client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Epargne lui fournit. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Epargne perçue à ce titre.

## ➤ OUVERTURE ET CLÔTURE DE COMPTE-TITRES ORDINAIRE (CTO)

- Ouverture d'un Compte-Titres Ordinaire (CTO) ..... **GRATUIT**
- Clôture de CTO (hors transfert et succession) ..... **GRATUIT**

## ➤ DROITS DE GARDE / FRAIS DE TENUE DE COMPTE<sup>(1)</sup>

| Portefeuille (compte-titres) composé uniquement de valeurs Groupe CE <sup>(2)</sup>                |                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Droits de garde                                                                                    | <b>TVA 7,17 €/trimestre soit 28,68 €/an</b> |
| Droits de garde offert en cas de détention exclusive de parts sociales de Société Locale d'Epargne |                                             |

| Portefeuille (compte-titres) mixte composé de valeurs Groupe CE <sup>(2)</sup> et de valeurs hors Groupe CE <sup>(3)</sup> ou uniquement de valeurs hors Groupe CE <sup>(3)</sup> |                                                                 |                                       |                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                   | Portefeuille d'une valeur totale inférieure à 1 million d'euros |                                       | Portefeuille d'une valeur totale supérieure ou égale à 1 million d'euros |
|                                                                                                                                                                                   | Valeurs Groupe CE <sup>(2)</sup>                                | Valeurs hors Groupe CE <sup>(3)</sup> |                                                                          |
| Commission proportionnelle <sup>(4)</sup> appliquée sur la valorisation des valeurs hors Groupe CE                                                                                | <b>GRATUIT</b>                                                  | <b>TVA 0,08 %/ trimestre</b>          | <b>Nous consulter</b>                                                    |
| Minimum de perception                                                                                                                                                             | <b>TVA 9,58 €/trimestre</b>                                     |                                       | <b>Nous consulter</b>                                                    |
| Maximum de perception                                                                                                                                                             | <b>TVA dans la limite de 70,00 €/trimestre</b>                  |                                       | <b>Nous consulter</b>                                                    |
| + Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)                                                                                      | <b>GRATUIT</b>                                                  | <b>TVA 1,04 €/ ligne/trimestre</b>    | <b>Nous consulter</b>                                                    |

1. Hors service de Gestion Sous Mandat.

2. Les valeurs Groupe CE sont constituées des valeurs émises par le Groupe Caisse d'Epargne (parts sociales de SLE, actions Natixis, Emprunts BPCE, etc.) ainsi que les seuls OPC (SICAV, FCP etc.) commercialisés par le réseau des Caisses d'Epargne. Nous consulter pour plus de précisions.

3. À l'exclusion des valeurs définies au renvoi précédent, les autres valeurs sont toutes les valeurs pouvant être inscrites en portefeuille.

4. Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au terme de chaque trimestre civil, calculé par tranche, en fonction du barème présent dans le prospectus du titre concerné.

## BON À SAVOIR

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtée au 31 décembre.

- Droits de garde sur emprunts BPCE ..... **GRATUIT**
- Comptes-titres sans position à la fin du trimestre civil..... **TVA 5,50 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif..... **TVA Droits de garde**  
(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier. Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif).

## ➤ FRAIS DE TRANSACTION (ACHAT OU VENTE) SUR COMPTES-TITRES ORDINAIRES<sup>(1)</sup>

- Ordre de Bourse Euronext<sup>(2)</sup> (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant

|                                            | En centre d'affaires ou<br>par téléphone <sup>(3)</sup> | Par internet <sup>(4)</sup> |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Taux de courtage (% du montant de l'ordre) | <b>1,20 %</b>                                           | <b>0,50 %</b>               |
| Minimum de perception                      | <b>19,40 €</b>                                          | <b>8,30 €</b>               |
| Ordre non exécuté                          | <b>GRATUIT</b>                                          | <b>GRATUIT</b>              |
| Ordre annulé                               | <b>GRATUIT</b>                                          | <b>GRATUIT</b>              |

- Frais sur ordre d'achat ou de vente de valeurs non cotées..... **TVA 1 % du montant de l'ordre avec un maximum de 433,33 €**

- Opérations sur valeurs étrangères

**Pour les places suivantes : USA, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Espagne, Luxembourg, Pays-Bas**

- Taux de courtage (% du montant de l'ordre) ..... **0,50 %**
- Minimum de perception ..... **46,00 €**
- Maximum de perception..... **229,00 €**
- + Commission fixe par ordre..... **30,00 €**

**Pour les autres places :**

- Taux de courtage (% du montant de l'ordre) ..... **0,50 %**
- Minimum de perception ..... **46,00 €**
- Maximum de perception..... **229,00 €**
- + Commission fixe par ordre..... **46,00 €**
- + Frais de brokerage selon les pays..... **Nous consulter**

1. Hors service de Gestion Sous Mandat.

2. La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

3. Coût d'un appel local

4. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès

## ➤ TRANSFERT DE COMPTES-TITRES ORDINAIRES

- vers une autre banque ..... **TVA 0,30 % du portefeuille**  
avec un minimum de 101,67 €
- vers un autre établissement du réseau Caisse d'Épargne ..... **GRATUIT**

## ➤ OPÉRATIONS SUR ORGANISME COMMUN DE PLACEMENT (OPC)<sup>(1)</sup>

### SOUSCRIPTIONS

- Souscription OPC du Groupe BPCE ..... **Nous consulter**
- Souscription OPC autres Banques :
  - en agence ou par téléphone<sup>(2)</sup> ..... **1,2% du montant de la souscription avec un plafond de 37,00 €**
  - par internet<sup>(3)</sup> ..... **0,5% du montant de la souscription avec un plafond de 37,00 €**

### CESSIONS OU RACHATS

- Rachat OPC réseau Caisse d'Épargne hors fonds à formule ..... **GRATUIT**
- Rachat avant échéance de fonds à formule ..... **Nous consulter**
- Rachat avant échéance de Fonds Commun de Placement (FCP)  
garanti ou à promesse ..... **Nous consulter**

## ➤ OPÉRATIONS SUR AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS<sup>(1)</sup> ..... **Nous consulter**

## ➤ LES AUTRES OPÉRATIONS

- Édition et envoi de l'imprimé fiscal unique (IFU) ..... **GRATUIT**
- Duplicata de l'imprimé fiscal unique (IFU) ..... **TVA 27,50 €**
- Relevé ponctuel de portefeuille ..... **GRATUIT**
- Frais liés à l'application des conventions fiscales étrangères ..... **Frais réels**

## ➤ LES AUTRES SERVICES CONCERNANT LA GESTION DES COMPTES-TITRES

- Frais de recherche sur titres (hors comptes inactifs)
  - Standard moins de 5 ans ..... **TVA 72,50 €**
  - Standard supérieur à 5 ans ..... **TVA 148,50 €**
  - Autres recherches ..... **TVA Nous consulter**
- Évaluation d'actifs (hors succession), attestation et certificat divers/duplicata  
d'assurance vie ..... **TVA 47,67 €**
- Délivrance d'un relevé d'intérêts courus non échus ..... **25,00 €**

1. Hors service de Gestion Sous Mandat.

2. Coût d'un appel local

3. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès

# INGÉNIERIE SOCIALE ET ASSURANCES



## 1 ÉPARGNE SALARIALE (PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE (PEE), PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE COLLECTIF (PERCOL), PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE OBLIGATOIRE (PERO), INTÉRESSEMENT<sup>(1)</sup>) ..... Nous consulter

### BON À SAVOIR

Les offres BOX OFFICE, Prémissime, PERCOL&CO et Intéressement de la Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de motivation et fidélisation des collaborateurs. Si l'intéressement permet l'amélioration de la performance, le PEE et PER Collectif en sont le réceptacle et permettent aux collaborateurs de se constituer une épargne à moyen terme (PEE), et/ou une épargne-retraite (PERCOL) en contrepartie d'un risque de perte en capital. L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux pour les employeurs et les salariés.

## 2 ASSURANCE SANTÉ COLLECTIVE<sup>(2)</sup> ..... Nous consulter

### BON À SAVOIR

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

## 3 TITRES DE SERVICES<sup>(3)</sup> (TITRES RESTAURANT, TITRES CADEAUX, CESU PRÉFINANCÉ ...) ..... TVA Nous consulter

### BON À SAVOIR

Les offres Titres de services de Bimpli<sup>(4)</sup> ou Swile<sup>(5)</sup>, proposés par la Caisse d'Épargne sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs des secteurs privé et public (Titres restaurants) et permettent de les valoriser (Titres Cadeaux), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.

- Titre Restaurant : Swile Resto
- Titre-restaurant (chèque ou carte) : Swile Resto
- Titre cadeaux (chèque ou carte) : Bimpli Cado
- Titre cadeaux (carte) : Swile Cado

1. Dispositifs d'épargne salariale développés par Natixis Interepargne - Société Anonyme au capital de 8 890 784 euros Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro<sup>o</sup> B 692 012 669 - Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris. Numéro de déclarant : 14948YE. Natixis Asset Management Société de gestion de portefeuille. Société anonyme au capital de 50 434 604,76 euros, RCS Paris 329 450 738 dont le siège social est 21, quai d'Austerlitz - 75013 Paris, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP90009 en date du 22 mai 1990. Se reporter aux conditions contractuelles disponibles dans votre Centre d'Affaires Caisse d'Épargne.

2. Assurance Santé collective est un contrat de APIVA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

3. Titres de services, services de la société Bimpli, proposés par la Caisse d'Épargne. Bimpli - SAS, société par actions simplifiée au capital de 1 002 700 euros - SIREN 833672413 RCS Paris, dont le siège social est situé Immeuble Odyssey 110 avenue de France - 75013 Paris.

4. Services fournis par Bimpli, société par actions simplifiée, au capital social de 1 002 700 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 833 672 413, siège social : 110 avenue de France - 75013 et prise en la personne de son représentant légal Stephan DIXMIER, président. N°TVA intracommunautaire : FR00833672413. Bimpli est une filiale du Groupe BPCE.

5. Services fournis par Swile et distribués par Caisse d'Épargne Swile, société par actions simplifiée au capital social de 65 345,10 euros, immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173. Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

## 4 INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE/ INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT<sup>(1)</sup> ..... Nous consulter

### BON À SAVOIR

Le dispositif IFC (Indemnités de Fin de Carrière) / IL (Indemnités de Licenciement) permet une meilleure gestion des provisions qui relèvent d'une obligation légale (versement de l'indemnité lors du départ à la retraite).

## 5 PROTECTION HOMME CLÉ<sup>(2)</sup> ..... Nous consulter

Protection Homme Clé permet de protéger et pérenniser votre entreprise. Grâce à un capital rapidement disponible, votre entreprise peut faire face en cas de disparition ou de Perte Totale et irréversible d'Autonomie de ses hommes clés et de compenser une perte de chiffre d'affaires, se réorganiser, former ou recruter de nouveaux collaborateurs, pour conserver la confiance de vos clients et partenaires.

## 6 ASSURANCE RESPONSABILITÉ DU DIRIGEANT<sup>(3)</sup> ..... Nous consulter

Les assurances Responsabilité Civile des Dirigeants d'Entreprise (RDE) et Responsabilité Civile des Dirigeants d'Association (RDA) permettent de protéger les dirigeants des conséquences pécuniaires de leur mise en cause personnelle au civil et au pénal pour manquement à leurs obligations légales et réglementaires ou en cas de faute de gestion.

## 7 ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUE<sup>(4)</sup> ..... 60,00 €/an

1. « Indemnités de Fin de Carrière » et « Indemnités de Licenciement » sont des contrats de ARIAL CNP ASSURANCES, Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 10 848 004,80 €. Siège social : 32, avenue Emile Zola 59370 Mons-en-Baroeul. 410 241 657 RCS Lille Metropole. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

2. Protection Homme-Clé est un contrat de BPCE VIE et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le code des assurances. BPCE Vie, société anonyme au capital de 161 469 776 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 004 341 RCS Paris. BPCE Prévoyance, société anonyme au capital de 13 042 257,50 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 352 259 717 RCS Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

3. Assurance RDE et RDA sont des contrats d'AIG Europe SA Compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806). Siège social : 35D Avenue J.F. Kennedy, L- 1855, Luxembourg. Succursale pour la France : Tour CBX, 1 passerelle des reflets 92400 Courbevoie Adresse Postale : Tour CBX, 1 passerelle des reflets CS 60234 92913 Paris la Défense Cedex. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

4. Protection et assistance juridique est un contrat souscrit par BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris Cedex 1.

# INGÉNIERIE FINANCIÈRE



- Opérations de couverture de risque
  - Couverture de risque de taux  
Nous vous proposons en partenariat avec Natixis d'accéder à une large gamme de produits vous permettant de vous prémunir contre les variations de taux d'intérêt ..... **Nous consulter**
  - Couverture de risque de change  
Une large gamme de produits en partenariat avec Natixis vous permettant de vous prémunir contre les risques liés aux variations du taux de change et donc de sécuriser vos transactions ..... **Nous consulter**
  - Couverture de risque de matière première  
Votre domaine d'activité est l'achat, la transformation ou la vente des principales matières premières ?  
Vous souhaitez vous protéger contre une variation des prix ?  
La Caisse d'Epargne et Natixis proposent des solutions pour vous prémunir des variations de cours et ainsi sécuriser la rentabilité de votre activité ..... **Nous consulter**
- Opérations financières ..... **Nous consulter**
  - Montage de financement structuré (LBO ...), transmission d'entreprises ..... **Nous consulter**

## LE COMMERCE INTERNATIONAL



### 1 TENUE DE COMPTE

#### ➤ COMPTES EN DEVISES (MONTANT PRÉLEVÉ DANS LA DEVISE)

- Frais de tenue de compte en devises ..... **équivalent à 90,00 €/ trimestre dans la devise concernée<sup>(1)</sup>**
- Frais de tenue et de gestion de compte en devises inactif <sup>(2)</sup> ..... **équivalent à 30,00 €/ an dans la devise concernée<sup>(1)</sup> **  
compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier
- Commission de mouvement sur mouvements débiteurs en devises ..... **0,10 %**  
Calculée sur les opérations passées au débit du compte elle représente la partie proportionnelle de la prestation de gestion administrative et comptable liée à la tenue de compte.

#### ➤ COMPTES À TERME EN DEVISES ..... **Nous consulter**

1. Selon le taux de change en vigueur à la date d'arrêté de compte.

2. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du solde débiteur.

## 2 À DESTINATION DE L'ÉTRANGER - IMPORT

### ➤ CARTES

Se reporter à la page 13 pour les paiements et retraits en euros et en devises

### ➤ ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

En Euros de l'EEE (Espace Economique Européen), complet, avec un BIC et un IBAN, frais partagés.

Se reporter à la page 14 « Virements émis »

|                                                       | Virement papier | Virement télétransmis |
|-------------------------------------------------------|-----------------|-----------------------|
| Frais par virement occasionnel avec un BIC et un IBAN | 5,00 €          | 0,22 €                |

### ➤ ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

En Euros dans l'EEE (Espace Economique Européen) ou hors EEE (quel que soit le montant) ou en devises (quel que soit le pays).

|                                                | Virement papier                    | Virement télétransmis |
|------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------|
| a) Commission proportionnelle                  | 0,10% du montant de la transaction |                       |
| - minimum de perception                        | 19,00 €                            |                       |
| b) Commission fixe                             |                                    | 11,00 €               |
| c) Commission de change si virement en devises | 0,10% du montant de la transaction |                       |
| - minimum de perception                        | 19,00 €                            |                       |

- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc<sup>(1)</sup> ..... 5,00 €  
(virement en euros et dont le montant est < 150 000 €)
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires manquantes ou erronées) ..... 15,00 €
- Frais du correspondant ..... 18,00 €/transfert

### ➤ PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

- En euros : commission de service ..... 0,10% du montant, minimum 20,00 €
- En devises (commissions cumulatives) :
  - Commission de service ..... 0,10% du montant, minimum 20,00 €
  - Commission de change ..... 0,10% du montant, minimum 20,00 €
- Frais d'émission de chèque de banque en devises ..... 14,95 €

## ➤ CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORTS

|                                                                                                               |                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| ■ Commission d'ouverture ou de modification ..... (montant, durée) par trimestre indivisible                  | 0,25% du montant/trimestre indivisible, minimum 150,00 € |
| ■ Commission de modification ..... (autre que sur le montant et la durée)                                     | 0,25% du montant/trimestre indivisible, minimum 115,00 € |
| ■ Commission d'acceptation ou de paiement différé ..... (par mois indivisible, minimum de facturation 2 mois) | 0,10% du montant, minimum 45,00 €                        |
| ■ Commission d'utilisation/examen/levée de documents .....                                                    | 0,15% du montant/trimestre indivisible, minimum 110,00 € |
| ■ Commission de prorogation ou d'augmentation .....                                                           | 0,25% du montant/trimestre indivisible, minimum 110,00 € |
| ■ Frais d'intervention (bon de cession) .....                                                                 | 80,00 €                                                  |
| ■ Frais supplémentaires d'acte complexe (dont frais de projet) .....                                          | 85,00 €                                                  |
| ■ Frais d'irrégularité <sup>(1)</sup> .....                                                                   | 115,00 €                                                 |
| ■ Emission d'une cession bancaire.....                                                                        | 75,00 €                                                  |
| ■ Clause UPAS .....                                                                                           | Nous consulter                                           |

## ➤ REMISES (EFFETS) LIBRES IMPORT

|                                                                    |                                   |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| ■ Commission de présentation .....                                 | 50,00 €                           |
| ■ Commission de paiement .....                                     | 0,20% du montant, minimum 50,00 € |
| ■ Commission d'impayé.....                                         | 0,05% du montant, minimum 45,00 € |
| ■ Autre commission (modification, prorogation, avis de sort) ..... | 45,00 €                           |

## ➤ REMISES DOCUMENTAIRES IMPORT/ EFFET LIBRE

|                                                                                |                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| ■ Commission de paiement .....                                                 | 0,25% du montant, minimum 75,00 € |
| ■ Commission d'acceptation.....                                                | 45,00 €                           |
| ■ Commission d'impayé.....                                                     | 80,00 €                           |
| ■ Autre commission (modification, prorogation, avis de sort) .....             | 35,00 €                           |
| ■ Commission de clôture (en cas de débouquement hors remise documentaire)..... | 50,00 €                           |
| ■ Frais de bon de cession .....                                                | 35,00 €                           |
| ■ Commission d'aval.....                                                       | 50,00 €                           |

# 3 EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER - EXPORT

## ➤ RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA

Virements en euros zone SEPA avec un BIC et un IBAN, et frais partagés.

- Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN ..... **GRATUIT**

## ➤ RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en euros hors zone SEPA ou en devises quel que soit le pays :

|                                                        |                       |
|--------------------------------------------------------|-----------------------|
| - Frais par virement.....                              | 11,00 €               |
| - Commission proportionnelle.....                      | 0,10% minimum 19,00 € |
| - Commission de change si conversion automatique ..... | 0,10% minimum 19,00 € |

1. Différence constatée entre l'ouverture de lettre de crédit et les documents fournis (à la charge de l'exportateur).

|                                                                                             |                       |                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>&gt; CYCLE D'EXPLOITATION MOBILISATION DES CRÉANCES NÉES SUR L'ÉTRANGER</b>              |                       | <b>Nous consulter</b> |
| <b>&gt; CRÉDIT DOCUMENTAIRE EXPORT</b>                                                      |                       | <b>Nous consulter</b> |
| <b>&gt; REMISES LIBRES EXPORT</b>                                                           |                       |                       |
| ■ Commission de présentation                                                                | 0,25% minimum 55,00 € |                       |
| ■ Commission d'encaissement                                                                 | 0,25% minimum 55,00 € |                       |
| ■ Autre commission                                                                          | 45,00 €               |                       |
| (modification, prorogation, avis de sort, acceptation, présentation supplémentaire, impayé) |                       |                       |
| <b>&gt; REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT</b>                                                    |                       |                       |
| ■ Commission d'encaissement                                                                 | 0,20% minimum 90,00 € |                       |
| ■ Autre commission                                                                          | 45,00 €               |                       |
| (modification, prorogation, avis de sort, acceptation, présentation supplémentaire, impayé) |                       |                       |
| ■ Commission de clôture (en cas de déboucllement hors remise documentaire)                  | 50,00 €               |                       |

## 4 OPÉRATIONS DE CHANGE

|                                                                                 |                       |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| ■ Commission de change                                                          | 0,05% minimum 15,00 € |
| ■ Terme Préavis Plus/Mise en place                                              | 35,00 €               |
| ■ Autre : swap de change, options, produits structurés                          | Nous consulter        |
| ■ Abonnement Click'n Trade (outil de gestion en ligne des opérations de change) | <b>GRATUIT</b>        |

### > CHANGE MANUEL

|                                                       |             |
|-------------------------------------------------------|-------------|
| ■ Achat/vente billets de banque étrangers (devises) : |             |
| - Commission de change                                | Selon cours |
| - Minimum de perception                               | 4,70 €      |

## 5 AVANCES EN DEVISES

|                           |                |
|---------------------------|----------------|
| ■ Frais de tirage         | Selon contrat  |
| ■ Commission d'engagement | Nous consulter |

## 6 GARANTIES INTERNATIONALES

### BON À SAVOIR

Les garanties internationales sont des engagements par signature émises soit dans le cadre d'un marché export (garantie de soumission, de restitution d'acompte, de bonne exécution, de dispense de retenue de garantie...) soit dans le cadre d'un marché import en garantie de paiement de marchandises ou de services.

Une caution directe est une caution émise par une banque en faveur d'un bénéficiaire (souvent une entreprise).

Une caution indirecte est une caution émise par une banque en faveur d'une banque qui la réémet en local en faveur d'un bénéficiaire (souvent une entreprise).

Une garantie sans projet correspond à une garantie émise par la Banque sans rédaction préalable de version « brouillon » de cet acte prévalidée par le Client avant son émission.

Une garantie avec projet correspond à son contraire.

|                                                                |                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ■ Notification de garantie reçue .....                         | 115,00 €                                                                                                     |
| ■ Mise en jeu de garantie .....                                | 150,00 €                                                                                                     |
| ■ Commission.....                                              | Nous consulter<br>(par trimestre indivisible, calculée en % du montant et perçue trimestriellement d'avance) |
| ■ Frais de modification .....                                  | 100,00 €/modification                                                                                        |
| ■ Frais de mainlevée.....                                      | 70,00 €/sollicitation                                                                                        |
| ■ Frais d'émission d'acte garantie directe sans projet .....   | 250,00 €                                                                                                     |
| ■ Frais d'émission d'acte garantie directe avec projet .....   | 350,00 €                                                                                                     |
| ■ Frais d'émission d'acte garantie indirecte sans projet ..... | 350,00 €                                                                                                     |
| ■ Frais d'émission d'acte garantie indirecte avec projet ..... | 450,00 €                                                                                                     |

➤ **LETTRES DE CRÉDIT STAND-BY LC IMPORT** ..... Nous consulter

➤ **LETTRES DE CRÉDIT STAND-BY EXPORT**

|                                                |                       |
|------------------------------------------------|-----------------------|
| ■ Commission d'encaissement/confirmation ..... | Nous consulter        |
| ■ Frais de modification .....                  | 100,00 €/modification |
| ■ Frais de mainlevée.....                      | 70,00 €/sollicitation |

**7 OFFRE COFACE<sup>(1)</sup>** ..... Nous consulter

### BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne facilite la mise en place de cautions dans le cadre de vos contrats export.

1. COFACE, société anonyme au capital de 13 705 241 705 €, siège social 1 Place Costes et Bellonte 92270 BOIS-COLOMBES, RCS Nanterre N° B 552069791

## 8 OFFRE PRAMEX INTERNATIONAL<sup>(1)</sup>

PRAMEX INTERNATIONAL est un cabinet international de conseil en développement et en Corporate Finance du groupe BPCE pour accélérer, sécuriser et pérenniser les investissements des PME et ETI à l'international..... **Nous consulter**

## 9 OFFRE GLOBALLIANS<sup>(2)</sup>

Globallians est un réseau de sociétés indépendantes expertes en accompagnement des entreprises à l'international. Globallians vient compléter l'offre de Pramex permettant ainsi une couverture géographique étendue et l'accès à de nouveaux types d'activités. .... **Nous consulter**

## 10 FRAIS ANNEXES

- Frais de courrier ..... **TVA 10,00 €**
- Frais de Swift ..... **TVA Nous consulter, minimum 35,00 €**
- Frais de courrier express..... **TVA 30,00 €**

1. PRAMEX INTERNATIONAL – Société anonyme au capital de 514 500 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 389 589 920, numéro de TVA Intracommunautaire FR88 389589920. Siège social : 55 avenue Kléber, 75116 PARIS.

2. Association déclarée Globallians Siège social : 23 rue Crepet - 69007 Lyon 07 SIREN 831 817 614.

# AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



## 1 FRAIS DE RECHERCHE

- Frais de recherche d'opération ou de document ..... **TVA 25,00 €/recherche**
- Photocopie du recto du chèque ..... **18,70 €/recto**
- Historique de compte - 3 ans ..... **TVA 12,50 €/semestre civil**
- Historique de compte + 3 ans..... **TVA 28,50 €/semestre civil**
- Frais de recherche de documents comptables et fiscaux non remis..... **140,00 €/an**

## 2 LOCATION DE COFFRE-FORT

- Frais de location de coffre-fort (selon contenance)<sup>1)</sup> ..... **TVA à partir de 166,67 €/an**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) ..... **TVA Frais réels/ouverture**
- Réinitialisation de la carte d'accès à la salle des coffres suite à perte..... **TVA 25,00 €**

1. Plafond maximal du dépôt garanti 30 000 € sauf dispositions contraires.

# IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



## 1 INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

### ► COMMISSION D'INTERVENTION

- Commission d'intervention ..... **9,90 €/opération, dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €**

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

### ► LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision. **12,50 € (maximum 1 par jour)<sup>(1)</sup>**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant : 
  - les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
  - les frais de dossier
  - les frais de rejet de chèque
  - les frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
  - les frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
  - la déclaration Banque de France
  - les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
  - les frais de délivrance du certificat de non-paiement
  - les frais de blocage de provision pour régularisation
  - les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire

|                                          |                                                                                        |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| pour un chèque < ou égal à 50,00 € ..... | <b>20,10 €<sup>(2)</sup> /rejet dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €</b> |
| pour un chèque > à 50,00 € .....         | <b>40,10 €<sup>(2)</sup> /rejet dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €</b> |
- Frais pour chèque déposé revenu impayé pour un autre motif que sans provision ..... **12,50 €/chèque**

1. En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.  
2. Les frais n'intègrent pas la commission d'intervention qui sera facturée séparément.

## ➤ LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS<sup>(1)</sup>

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision<sup>(2)</sup>.. **10,00 € (maximum 1 par jour)**
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA et télé règlement SEPA), virement SEPA rejeté pour défaut ou insuffisance de provision comprenant<sup>(3)</sup>  :

- les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision
- les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement
- et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément

- prélèvement < à 20,00 € ..... **montant de l'opération dans la limite d'un plafond journalier de 40,00 €<sup>(3)</sup>**
- prélèvement > ou égal à 20,00 € ..... **10,10 € dans la limite d'un plafond journalier de 40,00 €<sup>(3)</sup>**

## ➤ AUTRES INCIDENTS

- Frais de rejet de virement pour défaut de provision ..... **GRATUIT**
- Frais lettre d'information pour compte débiteur non autorisé :
  - 1<sup>ère</sup> relance ..... **12,50 €/relance**
  - 2<sup>ème</sup> relance ..... **12,50 €/relance**
- Frais par saisie attribution, saisie conservatoire ..... **126,00 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur ..... **10 % du montant de la créance dans la limite d'un plafond fixé à 83,33 €**

# 2 OPPOSITIONS

- Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur ..... **19,20 €/Chèque**
- Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur ..... **31,20 €/Chéquier**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ..... **GRATUIT**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire ..... **GRATUIT**
- Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à un incident de paiement par carte ..... **38,00 €**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ..... **54,00 €**

1. Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

2. En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

3. Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention qui est facturée séparément.

# NUMÉROS UTILES



## ➤ **BANQUE DE L'ORME NORD OUEST**

612 rue de la Chaude Rivière 59800 Lille

Par Email : [banque\\_de\\_l\\_orme\\_hdf@hdf.caisse-epargne.fr](mailto:banque_de_l_orme_hdf@hdf.caisse-epargne.fr)

## ➤ **CARTE BANCAIRE : PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE :**

Pour toute perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre conseiller Banque de l'Orme Nord Ouest ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Epargne.

- Par internet : [\*\*www.caisse-epargne.fr\*\*](http://www.caisse-epargne.fr)<sup>(1)</sup>

- Par téléphone au : **N° 09 69 36 39 39** (service gratuit + prix appel).

## ➤ **MONÉTIQUE COMMERÇANT**

### ■ **Assistance technique téléphonique de Natixis Payment Solutions**

(fonctionnement de votre TPE)

**N° Cristal 09 69 36 05 86**

pour les TPE Premium du lundi au samedi de 8h à 20h

**N° Cristal 09 69 39 16 17**

pour les TPE dits « classiques » du lundi au samedi de 8h à 20h

**N° Cristal 09 69 37 80 30**

pour l'assistance E-commerce du lundi au vendredi 9 h 18 h

### ■ **Centre d'autorisation**

(doute sur une carte, réponse de type "Appel Phonie") :

**N° 0825 89 89 89** (0,15€/minute+ prix appel).

### ■ **Commande de consommables**

du lundi au samedi

Par internet : [\*\*www.mes-consommables.fr\*\*](http://www.mes-consommables.fr)<sup>(1)</sup>

1. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

# LEXIQUE



## ARRÊTÉ DE COMPTE

La Caisse d'Épargne établit un arrêté de compte (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, définie avec le Client (mois ou trimestre), qui reprend notamment : les intérêts débiteurs, les commissions, les frais éventuels et le TEG. À défaut de dispositions particulières, la périodicité des arrêtés de compte appliquée sera trimestrielle.

## AUTORISATION DE DÉCOUVERT OU FACILITÉ DE DÉCOUVERT

Contrat de crédit en vertu duquel la Caisse d'Épargne autorise expressément le client emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde du compte courant de ce dernier.

## BIC/IBAN

Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (Internal Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international (et notamment européen dans le cas de l'IBAN). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

## COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toute nature ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants, et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés,
- le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

## CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

Carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuel). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'entité numérique.

## COMMISSION DE MOUVEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur tous les mouvements débiteurs commerciaux. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par la Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

## COMMISSION DE PLUS FORT DÉCOUVERT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

## COMMISSION D'IMMOBILISATION SUR DÉCOUVERT

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

## COMMISSION DE DÉPASSEMENT DE DÉCOUVERT

Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

## COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la Caisse d'Épargne en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

## COMMISSION D'ENGAGEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur le montant de découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du découvert

## COMMISSION DE NON UTILISATION

Commission calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel autorisé puis à chaque date d'anniversaire.

## DÉPASSEMENT

Découvert tacitement accepté en vertu duquel la Caisse d'Épargne autorise le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte courant ou de l'autorisation de découvert convenue.

---

## DSP

Directive sur les Services de Paiement ; transposée en droit français, elle fournit le cadre législatif et réglementaire applicable aux moyens de paiement.

---

## EDI

Echange de Données Informatisées.

---

## EPC

**(EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL / CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)**

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

---

## FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Somme perçue par la Caisse d'Épargne pour rémunérer la tenue de compte.

---

## ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

---

## INCIDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

---

## LISTE BLANCHE

Vous donnez instruction à la Caisse d'Épargne de ne payer sur votre compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui désignez. Vous bénéficiez de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) mandat(s) que vous lui désignez. Tout prélèvement émis par un créancier ou un mandat que vous ne lui avez pas désigné est rejeté par la Caisse d'Épargne.

---

## LISTE NOIRE

Vous donnez instruction à votre Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui indiquez. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que vous avez désigné se présentant au débit de votre compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne. Si vous souhaitez qu'un créancier puisse de nouveau prélever, il vous faut lever l'opposition sur ce créancier en agence Caisse d'Épargne et signer un nouveau mandat avec lui.

---

## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

---

## OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

Portefeuille dont les fonds sont placés en valeurs mobilières ou autres instruments financiers. Dénomination dorénavant restreinte aux fonds conformes à la directive européenne UCITS.

---

## REJET DE CHÈQUE

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

---

## RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

---

## RICE

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

---

## SCT

SEPA Credit Transfert: virement SEPA.

---

## **SDD**

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

---

## **SDD B2B**

SEPA Direct Debit Business to Business.

Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.

---

## **SDD CORE : SEPA DIRECT DEBIT CORE**

Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

---

## **SEPA : L'ESPACE UNIQUE DES PAIEMENTS EN EUROS**

L'espace unique des paiements en euros : Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

### **Sont membres de l'espace SEPA :**

Les 27 États membres de l'Union européenne, les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, la Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin, le Royaume-Uni.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

---

## **SWIFTNET**

Réseau privé sécurisé pour les échanges de communication bancaires.

---

## **TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)**

### **ARTICLES R 314-1 ET SUIVANTS DU CODE DE LA CONSOMMATION**

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Épargne conformément aux articles R 313-1 à R 313-5 du code monétaire et financier.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %, des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert). Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

# EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSoudre UN LITIGE



## ➤ PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

En cas d'insatisfaction ou de désaccord,  **votre Chargé d'Affaires est votre interlocuteur privilégié**  pour répondre à votre réclamation.

Vous pouvez également écrire au **Service relations client**, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

| Par internet                                                                                                                                                                                 | Par courrier                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <a href="http://www.caisse-epargne.fr"><sup>(1)</sup></a><br>Rubrique Contacts<br>Votre Caisse d'Epargne<br><a href="http://www.macaissedepargnehautsdefrancemerepond.fr"><sup>(1)</sup></a> | Caisse d'Epargne Hauts de France<br>Service Relations Clientèle<br>8 rue Vadé<br>80064 Amiens Cedex 9 |
| Par mail                                                                                                                                                                                     |                                                                                                       |
| <a href="mailto:service.client@hdf.caisse-epargne.fr"><sup>(1)</sup></a>                                                                                                                     |                                                                                                       |

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Caisse d'Epargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

1. Coût selon fournisseur d'accès Internet.

## ➤ VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre centre d'affaires ou du Service relations client ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement**  un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans les conditions générales de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- La Médiation du crédit aux entreprises est un **service gratuit**, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) qui rencontrent des difficultés de financement bancaire, d'assurance-crédit ou du fait de leurs fonds propres. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne<sup>(1)</sup>. Le médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

### Par internet : dossier à remplir en ligne sur le site

<https://mediateur-credit.banque-france.fr/><sup>(1)</sup>

L'Autorité des Marchés Financiers dispose d'un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers : actions, obligations, OPCVM (l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue de compte titres...)<sup>(2)</sup>.

### Par internet

<http://www.amf-france.org/><sup>(1)</sup>

### Par courrier

Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers  
17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

## ➤ MÉDIATION DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site : [www.mediateurducredit.fr/](http://www.mediateurducredit.fr/)<sup>(1)</sup>

Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

## ➤ MÉDIATION DE L'ASSURANCE

Pour toute réclamation portant exclusivement sur les produits d'assurance et ne relevant pas de leur commercialisation, le souscripteur peut formuler une demande d'informations ou une réclamation auprès de son assureur. Si malgré les efforts de l'assureur pour le satisfaire, le souscripteur reste mécontent de la décision, il pourra demander gratuitement un avis au médiateur de l'Assurance :

Médiation de l'Assurance  
TSA 50110  
75441 PARIS CEDEX 09.

La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site <https://www.mediation-assurance.org/>) précise les modalités d'intervention du médiateur de l'Assurance.

**EN DERNIER RECOURS**, vous pouvez saisir le Tribunal compétent sis dans le ressort du siège social de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Hauts de France.

1. Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

2. Cf. article L.621-19 al.1 extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l'AMF disponible sur le site Internet de l'AMF : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org), coût selon fournisseur d'accès Internet.



**[www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)**

(coût de connexion selon votre fournisseur d'accès)

**BANQUE  
DE L'ORME**  
NORD OUEST



CAISSE D'ÉPARGNE  
**HAUTS DE  
FRANCE**

**Entreprise**



**Certifiée**



Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France - Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance Capital social de 1 000 000 000 € Sièges sociaux : 612, rue de la Chaude Rivière 59800 Lille - 383 000 692 RCS Lille Métropole - Code NAF 6419 Z - N° TVA intracommunautaire FR34383000692 - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 008 031 - Titulaire de la carte professionnelle « Transaction sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » N° CPI 8001 2016 000 009 207 délivrée par la CCI Grand Lille - garantie financière : CEGC, 16 rue Hoche, Tour Kupka B - TSA 39999 92919 La Défense Cedex. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581\_03FWUB délivré par l'ADEME. Conception Affaires Directes - Novembre 2023.